

ENTRETIENS
DE GUILLAUME DE NASSAU,
PRINCE D'ORANGE,
ET DU GÉNÉRAL
MONTGOMMERY.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

520 EAST 58TH STREET

CHICAGO, ILL. 60637

TEL. 733-4100

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

4

①

ENTRETIENS
DE GUILLAUME DE NASSAU,
PRINCE D'ORANGE,
ET DU GÉNÉRAL
MONTGOMMERY,
SUR la Révolution ancienne des
Pays-Bas, & les Affaires actuelles
d'Amérique.

Audiēt cives acuisse ferrum
Quo graves Persæ melius perirent;
Audiēt pugnas, virio parentum,
Rara juvenus.

Horace, Ode II.



A L O N D R E S.
Et se trouve à PARIS,
Chez **DESSAIN Junior**, Libraire, rue
Gît-le-Cœur.

M. DCC. LXXVI.

US 296 R. 53



HARVARD COLLEGE LIBRARY

GIFT OF

SAMUEL A. ELIOT

1823

ALTON D. S. F.

AVERTISSEMENT.

NUL ne peut savoir ce que deviendront les affaires des Colonies Angloises en Amérique. Si l'on en croit les Infurgens , ils ne demandent que justice & maintien de leurs Loix constitutives. Rien ne pourra rompre leur attachement à leur Mère - patrie. S'ils sont vainqueurs, apparemment qu'ils lui demanderont pardon en lui liant les mains humblement. Leurs protestations de fidélité peuvent être sincères ; mais les mêmes expressions se trouvant dans la bouche de tous les Peuples qui se sont rendus indépendans, on est en droit de les

vj *AVERTISSEMENT.*

Soupçonner. Les Peuples des Provinces-Unies des Pays-Bas Espagnols ne demandoient que l'abolition du Tribunal de l'Inquisition, & la liberté de leurs Etats. Ceux des Colonies unies demandent l'abolition des nouvelles Cours d'Amirauté, & la liberté de proposer au Parlement les subsides qu'ils pourront payer : ils ne veulent pas être taxés par un acte parlementaire, à moins qu'on ne leur accorde des Représentans sur le même pied que toutes les villes du Royaume. Les Provinces-Unies, tout en combattant les troupes Espagnoles, juroient fidélité au Roi d'Espagne. Les Colonies prétendent ne combattre que le Parlement, & garder fidélité au

AVERTISSEMENT. vij

Roi. Ces distinctions n'en imposent pas. Quand Octave marcha contre Antoine pour se rendre seul maître de l'Etat autrefois républicain, il déclara la guerre à la Reine d'Egypte, Cléopatre, non-seulement par mépris pour Antoine, mais pour ne pas avoir l'air de faire une guerre civile, & pour se parer des dehors du bien public : c'est le grand mot. Jamais la France n'a été dans un état plus déplorable que lorsque les Princes du Sang firent *la guerre du bien public*. En Angleterre, le grand mot est la liberté. Dans des entretiens entre deux hommes armés contre la Puissance à laquelle ils ont été soumis jusqu'alors, ce qu'on leur fait dire en faveur du

viii *AVERTISSEMENT.*

Parti qu'ils soutiennent, ne doit pas tirer à conséquence. Quand un Poète dramatique fait parler ses personnages conformément à leur caractère, on ne le blâme point, & l'on n'en infère rien contre ses sentimens. Au reste, je ne leur fais dire que ce qui est dans les papiers publics, & dans les Livres approuvés & entre les mains de tout le monde. J'ai hasardé ensuite mes réflexions sur ce qui doit arriver dans des circonstances supposées, comme l'indépendance des Colonies, ou leur soumission à la Métropole; sur le parti que la France me paroît devoir prendre, & sur ce qui arriveroit, si elle se mêloit des affaires actuelles. J'ai osé porter mon juge-

AVERTISSEMENT. ix
ment sur la conduite tenue par l'Angleterre depuis la paix de 1763, & peser la gloire & les avantages acquis par ce Traité. Je ne prétends pas faire le Docteur politique, & donner des leçons aux Gouvernemens. Mais c'est un champ libre dans lequel chacun peut s'exercer à sa manière en respectant l'administration publique. On peut se tromper sans honte dans une matière aussi difficile & aussi conjecturale, puisque l'histoire de la politique présente une multitude de combinaisons malheureuses, faites par des hommes très-profonds. L'avantage d'un Particulier, c'est que ses erreurs sont sans conséquences. Cependant j'ai des raisons particu-

x *AVERTISSEMENT.*

lières pour espérer que quelques-unes de mes idées seront trouvées justes , & je suis certain que mes principes ne me nuiront dans l'esprit d'aucun honnête-homme. Je me suis pénétré de ceux qui sont répandus dans nos meilleurs Ouvrages ennemis du Machiavélisme , qui n'a que trop de partisans secrets , & j'en ai fait l'application suivant mes lumières. Ce n'est point à moi à me juger.

Si j'ai choisi le Prince d'Orange Guillaume de Nassau, & le Général Montgommery , pour Interlocuteurs, ce n'est pas que j'aie trouvé de très-grands rapports entr'eux. Mais Plutarque , dans ses parallèles , a mis en comparaison des person-

AVERTISSEMENT. xj

nages qui n'avoient rien de commun , & cependant il plaît par les réflexions solides que ses sujets lui fournissent. A la vérité je suis bien loin d'être Plutarque , & peu de gens peuvent se flatter de lui ressembler ; mais je ne promets pas un parallèle entre le Prince d'Orange & le Général Montgomery. Voulant esquisser légèrement le tableau de l'origine de la révolution des Pays - Bas , il m'a paru que le Prince d'Orange son premier chef, étoit propre à remplir cet objet comme Guerrier & comme Politique. Sa discrétion naturelle l'avoit fait surnommer le Taciturne & le Penseur. Le Général Montgomery, connu par son expédition heu-

xij **AVERTISSEMENT.**

reuse sur Montréal & Saint-Jean , &
par l'entreprise peu heureuse du sié-
ge de Québec , jouissant de la con-
fiance de son Parti , m'a paru aussi
devoir, préférablement à tout autre,
exposer les causes de l'union des
Colonies Angloises. Puissent les rai-
sonnemens que je prête au Prince
d'Orange , être favorablement ac-
cueillis des Juges en ces matieres !



ENTRETIENS



ENTRETIENS
DE GUILLAUME DE NASSAU;
PRINCE D'ORANGE;
ET DU GÉNÉRAL
MONTGOMMERY,
*SUR l'ancienne Révolution des
Pays-Bas, & les Affaires actuelles
d'Amérique.*

Le Prince d'Orange.

DÉFENSEUR infortuné de la Cause
des Américains, recevez du Fondateur de
la République des Etats-Généraux des
Provinces-Unies, les témoignages de sa
sensibilité à votre malheur.

Le Général Montgomery.

JE LES ACCEPTE avec la plus vive re-
connoissance, & jamais l'impression ne s'en

effacera de mon cœur. Si ma naissance n'est pas comparable à la vôtre, j'espère du moins justifier votre accueil par mes sentimens & par la valeur dont j'ai donné des marques. Votre illustre origine, vos talens, vos places importantes, & la considération justement acquise à votre nom, vous ont porté à la tête des affaires des Provinces Unies armées pour la défense de leurs franchises. L'opinion que les Colonies unies ont eue de ma bravoure & de mon dévouement à leurs intérêts, les a engagées à me confier des expéditions importantes. Mais un sort funeste vient de me ravir la gloire à laquelle j'aspirois, la conquête de Québec pour couronner celles de Saint-Jean & de Montréal. Encore si je ne périssois pas victime d'une trahison; si je pouvois dire comme le vainqueur à Mantinée, en arrachant de son flanc le trait mortel : « *J'ai assez vécu, puisque je meurs victorieux* (1) ». Ce seroit du moins une consolation.

(1) *Satis vixi invidus enim morior.* Corn. Nepos, Vie d'Epaminondas.

Prince d'Orange.

Si la vue d'un plus grand malheur console quelquefois , ou diminue celui qu'on éprouve, considérez le mien. Je périssais assassiné à Delft, au milieu de ma famille, en présence de ma femme (1) & de ma sœur (2), qui avoit déjà été témoin d'un pareil attentat. Ce fut un Gentilhomme qui commit le crime; ce fut un Prince qui le sollicita. Quelle honte ce seroit pour la Noblesse, si cet Ordre n'avoit qu'une seule âme! Vous êtes mort en vrai soldat. L'homme le plus obscur & le plus inutile à la Cause commune, périt tous les jours de la même manière que moi.

Le Général Montgomery.

INCERTAIN de l'issue de notre entreprise, du sort qui attend les Colons, s'ils sont soumis par le Gouvernement de la Métropole, qui ne peut être qu'excessive-

(1) Louise de Colligny, sa quatrième femme.

(2) La Comtesse de Schwartzbourg.

ment courroucé, quelle situation pénible que la mienne !

Le Prince d'Orange.

JE N'ÉTOIS PAS plus tranquille quand je descendis dans ce séjour. Les Pays-Bas avoient à se défendre non-seulement de l'Espagne, mais encore de la discorde intérieure qui s'étoit introduite par-tout. Une haine irréconciliable entre les Espagnols & les Flamands (1) étoit la conséquence nécessaire des motifs de la guerre ; la religion & l'établissement du pouvoir absolu.

Les nouvelles opinions de Luther, nées en Allemagne à l'occasion de l'abus des Indulgences, s'étoient introduites en Flandres & dans tous les Pays-Bas faisant alors partie des Domaines de Philippe II, Roi d'Espagne & Comte de Flandres, à cause de sa bifaieule Marie, héritière des biens de la Maison de Bourgogne. Elles y faisoient chaque jour des progrès. La crainte

(1) Je donne le nom de Flamands à tous les Peuples des Provinces-Unies.

seule m'avoit empêché, pendant quelque temp, d'en faire une profession publique. Mais enfin je crus qu'une dissimulation plus longue seroit une lâcheté. Philippe II, ayant donné le Gouvernement des Pays-Bas à la Duchesse de Parme, Marguerite d'Autriche, sa sœur naturelle, lui recommanda d'y détruire la nouvelle Lithurgie; &, pour cet effet, d'établir le Tribunal de l'Inquisition dont les loix semblent écrites avec le sang plutôt qu'avec de l'encre (1). Il lui donna pour Conseil Perrenot, Cardinal de Granvelle, & Archevêque de Malines. Cet homme, parvenu par la fortune de son père, par sa souplesse & son intelligence, étoit trop absolu pour un Gouvernement qui avoit ses loix anciennes & ses privilèges : accoutumé à l'administration

(1) C'étoit ce qu'on disoit de Charondas, Législateur de Turium en Grèce. Mais il se tua pour avoir transgressé une de ses Loix qui défendoit, sous peine de mort, de venir armé dans l'assemblée du Peuple. Si un traitement pareil attendoit les Législateurs trop sévères, ils le seroient moins.

modérée de ses Souverains qui résidoient dans le pays (1). Il ne cessoit d'exciter à la rigueur Philippe II, dont le caractère n'y étoit que trop porté. Il lui écrivoit que la douceur de Marguerite étoit la cause de la durée des dissensions. Tout moyen modéré lui paroissoit une lâcheté. Sa hauteur indigna la Noblesse. Sur nos plaintes il fut rappelé. Mais nos Députés, Jean de Bergues & Florent de Montmorency perdirent la vie en Espagne. Cet événement m'ayant fait pressentir la conduite que le Roi étoit décidé à tenir, je voulus me démettre des Gouvernemens de Zélande, Utrecht, Hollande & Bourgogne. J'eus ordre de les conserver. Les bûchers de l'Inquisition furent allumés de toute part. Nous présentâmes en corps notre Requête à la Gouvernante, pour obtenir l'abolition du Saint-Office. Nous fûmes traités de gueux à cause de la simplicité de nos habits en contraste avec la magnificence Espagnole. De ce moment (2) nous

(1) Mém. de Bentivoglio. (2) 1575.

en primes l'uniforme & le nom, portant en broderies, sur nos vêtements, des écuelles & des besaces. Sur une médaille suspendue à notre cou, on lisoit ces mots : « Fidèles au Roi jusqu'à la besace ». Cette devise avoit pour corps deux mains jointes en signe d'association, & tenant une besace. Vous voyez que nous ne prétendions pas nous soustraire au pouvoir souverain de l'Espagne. Je sais bien qu'il ne faut pas prendre les ambitieux à leur parole, qu'on ne parle jamais plus de fidélité, de patriotisme, que lorsqu'on se dispose à en manquer : le vrai & le faux présentent bien souvent les mêmes apparences. Il n'appartient qu'à des génies privilégiés de savoir détacher le masque de l'hypocrisie. Au reste, en toute scission, les circonstances déterminent les Chefs, & le Peuple suit. C'est pour cela que les commencemens des troubles méritent la plus grande attention des Souverains.

Avant l'arrivée du Duc d'Albe, j'avois prévu le coup qui menaçoit la Noblesse. Le Comte d'Egmont ne vouloit employer

que les représentations au Roi d'Espagne : au moment de mon départ pour l'Allemagne, où j'allois attendre les événemens, je lui prédis son malheur (1).

Le Duc d'Albe, muni d'ordres rigoureux, étoit accompagné d'une armée nombreuse : il n'épargna ni le fer, ni le feu, ni l'abus des formes judiciaires. On n'oubliera jamais les noms de Vargas & de Hefels, membres du Conseil des Douze, que le Duc d'Albe avoit composé de gens inconnus pour la plupart, ou qui auroient gagné à l'être. Le dernier n'opinoit jamais que pour le gibet, quel que fût le crime : *Ad patibulum, ad patibulum*, qu'on le pend, qu'on le pend, s'écrioit-il souvent en s'éveillant. Vargas ayant été rappelé en Espagne, disoit que les Pays-Bas étoient perdus pour le Roi par un excès de douceur & de miséricorde : cependant le Duc d'Albe avouoit avoir fait mourir,

(1). Après une forte d'altercation, le Comte d'Egmont dit au Prince : *Adieu, Prince sans terre* ; *Adieu Comte sans tête*, répondit le Prince.

pendant les six années de son gouvernement , plus de 18,000 personnes , parmi lesquelles il y avoit un grand nombre de Gens de qualité , entr'autres les Comtes d'Egmont & de Horn. La seule ville de Harlem avoit vu périr en peu de jours , par le gibet ou dans l'eau , plus de deux mille de ses citoyens : elle avoit payé 21,000 florins , pour se racheter du sac général. Vargas vouloit sans doute que tout pérît , & que les Pays-Bas fussent repeuplés de nouveau ; il vouloit que la Flandre retraçât la conquête du Mexique & du Pérou.

Le sort funeste des Comtes d'Egmont & de Horn , me fit sortir de ma retraite pour entrer en armes dans les Pays-Bas où j'étois désiré par les Habitans. Je livrai plusieurs petits combats où je fus souvent malheureux ; mais jamais je ne perdis l'espérance , & je fus parer aux malheurs qui sembloient devoir suivre d'une première infortune.

A la mort du Commandeur de Réquesens , successeur du Duc d'Albe , les trou-

pes, se trouvant sans Chef, se mutinèrent & pillèrent la ville d'Anvers. La perte fut estimée plus de 24,000,000 de florins. Ce pillage opéra la première union des Provinces des Pays-Bas, par le Traité de Gand (1), qui, en maintenant les choses dans l'état présent jusqu'à la prochaine assemblée des Etats généraux, déclaroit qu'aucunes troupes, Espagnoles ou étrangères, ne seroient souffertes dans les Pays unis.

L'Edit perpétuel, ou Traité d'amnistie, conclu entre les Etats & Don Juan d'Autriche, successeur du Commandeur de Requesens, n'apporta aucun remède aux maux, parce que la Cour d'Espagne accordoit ce qu'elle ne vouloit pas tenir. La politique régnante dans ce siècle étoit l'astuce & la mauvaise foi, sur-tout dans les démêlés de Religion. La guerre recommença. J'avois protesté contre l'Edit à cause des articles concernant la Religion, énoncés d'une manière qui ne nous étoit

(1) 1576.

(2) 1577.

pas assez favorable. Don Juan n'ayant pas tardé à manifester ses ordres de la Cour, prétendit qu'on avoit attenté à sa vie, quitta Bruxelles, se saisit de Namur, & rassembla ses troupes Espagnoles & Allemandes : on se rangea sous mes étendards. La ville de Bruxelles me fit une réception de Souverain ; ce qui donna naissance à beaucoup de jalousies, tant les esprits séditieux sont difficiles à manier. Il faut avoir été leur Chef pour savoir tout ce que l'amour-propre, le sentiment de soi-même, & toutes les facultés de l'âme & du cœur ont à souffrir de ces hommes tantôt altièrs, tantôt bas, & toujours jaloux & soupçonneux : il n'y a que l'ambition la plus active qui soit capable de faire supporter tous ces dégoûts. N'avez-vous pas éprouvé un peu de ces désagréemens ?

Le Général Montgomery.

NOUS N'AVONS PAS à satisfaire l'intérêt d'une multitude de grands Seigneurs, de Princes, qui, dans les troubles civils, ne songent jamais qu'à leur ambition, & abandon

donnent le Peuple toujours dupe de sa crédulité. Nous nous faisons gloire d'être tous unis indissolublement , & comme égaux , & comme peuple.

Le Prince d'Orange.

MAIS ce peuple n'est-il pas susceptible de sentimens jaloux ? Ne l'a-t-on pas vu exiler Aristide uniquement parce qu'il avoit mérité le surnom de Juste. Le peuple est un être sans consistance, comme un corps que l'air gonfle , & que l'air emporte : on excite aisément ses passions qui toutes l'entraînent, l'élèvent & le plongent alternativement. Don Juan ayant été déclaré ennemi par les Etats-généraux , ne fut pas à l'abri des soupçons de Philippe II. La mort coupa court aux suites qui en pouvoient résulter (1).

Un parti de mécontents ayant pour Chef le Duc d'Archeot , homme turbulent &

(1) On croit que Philippe II le fit empoisonner. Escovedo , son Secrétaire , fut assassiné en Espagne après la mort de Don Juan.

mon ennemi particulier, avoit appelé l'Archiduc Matthias; mais j'eus la souplesse de lui céder la première place, afin de conserver toute l'autorité sous le titre de Lieutenant Général.

Un tiers parti se plaignoit encore de la paix de Religion, qui admettoit la tolérance par un décret des Etats. Ce parti avoit demandé la réintroduction des troupes étrangères, & avoit proclamé le Duc d'Alençon, frère du Roi de France, Défenseur des Pays-Bas. Ce fut alors, peu de mois après la mort de Don Juan, que fut conclue l'Union d'Utrecht (1) entre les Provinces de Gueldres, Zutphen, Frise, Zélande, Hollande & les Ommelandes. On y convint de ne traiter jamais de paix, ni de guerre, que du consentement unanime des Etats, chaque Province conservant d'ailleurs ses statuts & privilèges. C'est le fondement du droit public des Etats-Généraux.

(1) La mort de Don Juan est du mois de Septembre 1578, & le Traité d'union du mois de Janvier 1579.

Alexandre Farnese , Duc de Parme ,
 avoit succédé à Don Juan, & pris Mastricht :
 plusieurs Provinces avoient abandonné la
 Cause commune. Alors je fis ranger les
 Etats au parti qui avoit appelé le Duc
 d'Alençon, qui, par le Traité, convint de
 conserver les privilèges des Provinces. Le
 manifeste qui fut alors publié contre l'Es-
 pagne, portoit entr'autres articles, que
 Philippe II ayant opprimé ses Sujets, &
 attaqué leurs privilèges au lieu de les dé-
 fendre, ils avoient été en droit de le re-
 jeter, & de choisir un autre Souverain.
 Droit légitime, sur-tout en Flandres, où
 tout Prince fait serment de garder les pri-
 vilèges.

Le Duc de Parme nous dévoua tous au
 poignard, au poison, & à tout genre de
 mort possible. Le Roi d'Espagne venoit
 de lancer contre moi un Arrêt de proscrip-
 tion des plus cruels; il finissoit par promet-
 tre une somme de 25,000 écus à celui
 qui m'ameneroit mort ou vif, l'impunité
 de ses crimes, quels qu'ils pussent être, &
 enfin la noblesse, *au cas qu'il ne fût pas*

Gentilhomme. A-t-on jamais avili à ce point l'ordre respectable de la Noblesse? Comment n'a-t-il pas protesté unanimement qu'il renonçoit à ses titres?

L'effet de ce ban fut l'entreprise d'un certain Javregny qui, voulant me poignarder à Anvers, ne fit que me blesser à la joue. Salcede, arrêté dans le même temps, déclara avoir reçu de l'argent du Duc de Parme, pour m'assassiner. Enfin Balthazard de Guerard, Gentilhomme Franc-Comtois, me tua d'un coup de pistolet, comme je sortois de table avec ma famille (1). Je vivois à Delft où je m'étois retiré pour être à l'abri des jaloux; mes liaisons avec le Duc d'Alençon, l'espèce de triomphe avec lequel il m'avoit mené à Gand après ma guérison de l'attentat de Javregny, & quelques démarches mal interprétées, faisoient soupçonner aux Grands que je voulois lui livrer le pays, & que j'avois favorisé son entreprise infructueuse sur Anvers. Maître de Dunkerque & de Dendermonde, il comptoit surprendre

encore Anvers , & assujettir les Pays-Bas : c'étoit connoître bien mal ma politique & mon ambition. Pouvoient-elles s'accommoder d'un Souverain, quel qu'il fût , dans les Pays-Bas ? J'aurois plutôt fomenté un parti contre lui, sans paroître mener l'intrigue. Il auroit été bien mal-adroit de chercher à lui faire des ennemis en le rendant assez puissant pour ne plus craindre ni eux, ni moi.

Il est difficile d'expliquer comment les Provinces-Unies ont résisté aux succès rapides du Duc de Parme , & à la discorde qu'introduisit l'imprudent Comte de Léicestre , que la Reine d'Angleterre , Elisabeth , envoya pour les secourir. Ce sont moins leurs forces que les fautes politiques de leurs ennemis, qui les ont empêchés d'être subjugués. Le Roi d'Espagne entreprit trop à-la-fois, il mit trop à découvert sa vaste ambition , il excita la jalousie & la méfiance de ses voisins ; ce qui fit toujours trouver aux Provinces-Unies des ressources chez eux.

Le Prince Maurice , mon fils , apprit en

fin à vaincre le Duc de Parme. L'échec de Berg-op-Zoom couvrit de gloire le Prince qui étoit destiné à triompher une seconde fois à la défense de la même ville, quand elle fut attaquée par le Marquis Ambroise Spinola (1). Il eut la gloire de faire reconnoître les Provinces confédérées pour pays libre, au Traité de Trèves de douze ans. Henri-Frédéric de Nassau, son frère, amena les affaires au point que l'Espagne renonça enfin à toutes ses prétentions par le Traité de Munster, conclu l'année qui suivit sa mort (2). La France se plaignit de ce Traité, parce qu'elle nous avoit fourni des secours, & qu'il y avoit un Traité d'alliance. Mais les Etats-Généraux mirent par-là leurs avantages à l'abri des revers de la fortune, & procurèrent à la France & à l'Allemagne une paix dont elles avoient besoin, quoique l'ambition s'efforçât de continuer la guerre. Tel est le tableau raccourci des révolutions d'un pays qui est devenu celui de ma Maison. Si le vôtre est destiné à éprouver les mêmes secousses

(1) 1622.

(2) 1647.

vous ne pouviez pas vous flatter d'en voir jamais la fin.

Le Général Montgomery.

JE NE CROIS PAS que mes concitoyens se proposent d'autre but que le maintien de leurs droits anciens. J'ignore au reste ce que les circonstances ameneront. Je m'en vais vous tracer succinctement le tableau du Gouvernement des Anglois dans le Nouveau-Monde.

Jusqu'à l'époque de 1763 l'Amérique Septentrionale Angloise, consistoit dans la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-York, la Pensylvanie, la Virginie, le Maryland, la Caroline, la Géorgie, l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse. A cette époque elle a été augmentée du Canada, d'une partie de la Louisiane, du reste de l'Acadie, & de la Floride, par la cession qu'en firent la France & l'Espagne.

Ce vaste pays se régit par trois espèces de Gouvernement : 1°. le Gouvernement Royal; 2°. le Gouvernement propriétaire; 3°. le Gouvernement des chartes. On pour-

roit peut-être en distinguer une quatrième espèce dérivée de la première, & la nommer Militaire : c'est celle qui régit les nouvelles acquisitions.

Les circonstances ont donné lieu à cette diversité d'administration.

Les Naturels de l'Amérique jouissoient de leur pêche & de leur chasse, ne soupçonnant pas l'existence d'une terre au-delà des mers, quand les habitans de l'ancien monde les connurent. Une culture pauvre suffisoit à des besoins médiocres; leur vie grossière étoit heureuse parce qu'ils n'en desiroient pas une autre, qui leur étoit absolument inconnue. Leurs passions étoient en plus petit nombre, mais chacune en avoit sans doute d'autant plus de force, car tout se compense.

Les Européens décidèrent que tout le pays leur appartenoit de droit, *parce qu'ils étoient Lions*. En conséquence, les Anglois, les François, les Hollandois s'établirent dans différentes contrées qu'ils pillèrent, dévastèrent & négligèrent pour y revenir dans la suite.

Les François fixés dans l'Acadie (1) y faisoient, avec les Sauvages Abenakis, un commerce de castors & de pelleteries, quand les Anglois formèrent un établissement dans la même contrée, dans un pays qui n'avoit pas de possesseur. L'indifférence des Sauvages pour la culture, & la rareté de la population laissoient beaucoup de friches dont le premier homme cultivateur & industriel pouvoit devenir possesseur sans faire de tort aux Naturels. La nouvelle Colonie fut nommée Nouvelle-Ecosse : elle voulut faire le commerce avec les Abenakis; mais les François excitèrent le méfiance des Sauvages qui refusèrent de se prêter aux offres des Anglois, & voulurent faire périr leur établissement encore au berceau. J. Casteins, Officier François, naturalisé Abenakis, vivant à leur maniere, marié chez eux, les conduisant dans toutes leurs délibérations & leurs expéditions, ne laissoit aucun doute sur la cause de leur éloignement pour les An-

(1) 1604.

glois. Nous attaquâmes en conséquence l'établissement des François, nous le prîmes & nous le rendîmes alternativement. Les Colons ne savoient jamais bien sous quelle domination ils étoient : ils ne pouvoient pas prospérer. Enfin, à la paix d'Utrecht (1), la France céda son établissement à l'Angleterre, sous la dénomination vague de *suivant ses anciennes limites*. On ne sait si l'obscurité de ces expressions vint de l'empressement de terminer un Traité qui lui étoit nécessaire, ou du peu d'importance que le Ministère attachoit à la cession.

Alors la concorde s'établit. Les familles Françaises conservèrent leurs possessions ; peu d'Anglois vinrent prendre des habitations pendant un assez grand nombre d'années, & la colonie se trouva n'avoir que changé de possesseur en Europe. Les Colons ne s'en apperçurent pas.

A la paix d'Aix-la-Chapelle (2) la Métropole donna plus d'attention à cet éta-

(1) 1713.

(2) 1748.

blissement, elle accorda des facilités à ceux qui voudroient se transporter d'Europe à Chibouctou ou Hallifax. On donna les terrains gratuitement, ils furent francs de tout droit pendant l'espace de dix ans, & il fut dit qu'en aucun temps le droit ne passeroit un schelling par cinquante acres.

Les Sauvages Mikmaks occupoient une partie des terrains distribués d'Europe si libéralement : il fallut les chasser (1). Les François restés dans l'Acadie, heureux d'avoir été négligés jusqu'à cette époque, s'alarmèrent des projets du Gouvernement Britannique, sous lequel ils étoient passés, & où même une grande partie étoient nés. Plusieurs favorisoient la défense des Sauvages, démentant ainsi le nom de *Neutres* qu'on leur avoit donné; d'autres transportoient leurs biens disponibles dans le Canada, préférant la domination de leurs anciens Souverains; & bientôt ils formèrent le projet de se transplanter tous dans ce pays : on n'est pas d'accord sur la cause

(1) 1749 & suivantes.

de cette émigration que les Anglois ne trouvèrent pas naturelle. En conséquence, ils ont prétendu que des agens secrets de la France l'avoient fomentée. Le Gouvernement ne trouva pas d'autre moyen pour l'arrêter, que de faire enlever les familles Françoises qui restoient, & de les transplanter dans des colonies assurées : ainsi, le possesseur d'une ruche transporte ses abeilles ; ainsi, Charlemagne avoit autrefois transplanté les indomptables Saxons. Les François, en proie au chagrin ou à la misère, périrent tous en peu de temps, & l'Angleterre ne tira aucun fruit de cette expédition, si ce n'est qu'elle empêcha les possessions françoises de profiter de cette population & de ses richesses.

La Nouvelle-York fut d'abord nommée Nouvelle-Belge par les Hollandois qui s'en rendirent maîtres les premiers. Découverte par le Navigateur Anglois Hudson (1); qui la leur céda librement comme une mine découverte dans les entrailles de la

(1) 1609.

terre, ils entreprirent bientôt (1) d'y former un établissement. Les Hollandois sont laborieux & économes; nulle Nation ne pratique mieux cette maxime des anciens *age quod agis*: faites ce que vous faites. Plus profonds que brillans, plus portés à l'application qu'à la délicatesse qui naît de la légèreté, ils tirent de l'objet de leur occupation tout ce qu'il est possible d'en tirer: avec ce caractère ils eurent bientôt rendu leur colonie florissante. Ce fut leur malheur.

L'Angleterre qui, lors de la découverte, ne l'avoit réclamée que foiblement (2), la trouva alors digne d'elle. Jacques, Duc d'York, frere du Roi Charles I, la demanda pour lui-même: Charles la lui accorda avec des troupes pour la conquérir. La colonie étoit sans défense, la réussite fut facile. Ce ne fut, pour ainsi dire, qu'une prise de possession: le nouveau Maître lui

(1) 1610.

(2) Le Roi Jacques I avoit prétendu que Hudson étant né son sujet, ses découvertes lui appartenoient de droit.

donna son nom qu'elle a toujours gardé depuis. Je ne parle pas de la reprise qu'en firent les Etats-Généraux pendant la guerre de 1673, parce qu'ils la remirent à l'Angleterre à la paix. Il est aisé de voir qu'ils ne pouvoient pas la conserver.

Les Colons Hollandois ne goûtèrent plus cette liberté de conscience, d'actions & de commerce qui les avoit attachés à cette terre étrangère comme à leur Patrie adoptive : ils murmurèrent. L'homme d'industrie & le commerçant ont, dans un sens, la devise du Philosophe : « *J'em-
porte tout avec moi* ». Si on les moleste, ils vont s'établir ailleurs : il ne leur faut qu'un toit. L'Angleterre ne tarda pas à s'appercevoir du tort que lui faisoit l'abus du pouvoir arbitraire des Représentans de la souveraineté ; c'est ce qui fit prendre le parti de donner à la Nouvelle-York la forme de gouvernement qui suit.

La Colonie a un congrès composé du Gouverneur, de douze Conseillers, & de vingt-sept Députés du Peuple. C'est dans ce congrès de quarante personnes que ré-

fidèle le pouvoir sur l'administration de la Colonie. Le Gouverneur & les douze Conseillers sont nommés par la Cour. Le Gouverneur ne peut signer aucun acte sans le concours du Conseil. Le congrès s'assemble tous les sept ans pour remédier aux abus qui se sont introduits dans l'administration, & que le Conseil permanent n'a pu empêcher. On fait les réglemens que le changement des circonstances exige.

L'économie naturelle aux premiers Colons a passé à leurs enfans. Une multitude d'Allemands, qui cherchoient une retraite où ils pussent professer leur *croissance évangélique*, vinrent s'y fixer. Le caractère d'économie fut celui de toute la Colonie, qui, proportionnant toujours sa consommation à son débit, a fait un commerce lucratif, tandis que les autres se sont endettées, consommant plus qu'elles ne pouvoient payer, & regardant le crédit comme une ressource : erreur commune à tant de Gouvernemens.

La Pensylvanie doit son existence flo-

rissante au vertueux Penn, un de ces hommes traité de fanatique par ceux à qui la soif de l'or paroît une solidité d'esprit, & la pratique de la bienfaisance une vertu au-dessus de leur force, ou plutôt le supplément de l'esprit agréable.

L'Amiral Penn, attaché à la secte singulière des Quakers, avoit eu l'adresse de se maintenir en faveur sous le protectorat de Cromwel, sous Charles II & Jacques II. Les gains qu'il avoit faits dans le commerce, l'avoient mis en état de prêter des sommes considérables au Gouvernement. Guillaume Penn en sollicita le remboursement ; le délabrement des finances lui ôtant tout espoir d'être payé de ses capitaux, il accepta l'offre qui lui fut faite de terres très-étendues dans la Virginie : c'étoit le nom général qu'on donnoit aux possessions des Anglois dans l'Amérique septentrionale. La cession en ayant été faite *pour être possédée en toute propriété par lui & ses descendans*, Penn se hâta d'aller s'y établir, & emmena avec lui deux mille Quakers. Cet homme juste,

arrivé en Virginie , eut des remords ,

Les Quakers ont beaucoup de ridicules de société , mais ils possèdent éminemment les qualités du cœur ; ils ne se vêtissent pas comme les autres , parce qu'ils cherchent leur commodité ; ils affectent une couleur plus à l'abri des injures de l'air que les couleurs claires ; ils sont sententieux , parce qu'ils pensent beaucoup ; ils ne se répandent pas en discours vains , en protestations d'attachement , mais leurs promesses sont sincères , & leurs principes ne menent qu'à la probité & à la pratique de la vertu commune à tous les Peuples de la terre. Chez une Nation portée à la gaieté & au persiflage , ils ne composeroient pas *la bonne compagnie*. Penn , avec ses ridicules , se tint à lui-même à peu-près ce langage.

Ce pays est-il vacant ? N'a-t-il pas les habitans que le Créateur y a placés ? Ces Sauvages , pour n'avoir pas nos mœurs , nos vertus & nos vices de convention , sont-ils moins que nous sur le globe , auprès de l'Etre suprême ? A-t-on pu me

donner cette terre ? Puis-je m'en regarder comme possesseur légitime ? Quoi, si dans l'étendue de ce domaine que l'on m'a cédé, il se trouve quelque vieillard, quelque père de famille, avec sa femme enceinte, j'aurai la barbarie de leur dire : Abandonnez votre cabane, prenez votre bâton, chargez vos enfans sur votre dos, ou traînez-les loin d'ici. Allés vivre dans une autre terre, chasser, pêcher ou mourir de faim & de chagrin de quitter le pays qui vous a vu naître, & auquel vous êtes accoutumé ; allez, abandonnez-moi vos pauvres plantations, parce qu'une Puissance située bien loin de vous, au delà des mers, se trouvant hors d'état de me payer ce qu'elle me devoit, m'a livré vos propriétés. Non : je serois criminel, jamais je ne goûterois les douceurs du sommeil. Le silence de la nuit, ce tems si agréable pour tous les animaux, & si terrible pour l'ambitieux & le malfaiteur, seroit chaque jour mon bourreau. Si ces infortunés que j'aurois dépouillés, se réunissant, venoient nous attaquer, jamais nous n'oserions nous

défeudre. Et de quel front oferois-je prêcher la vertu à mes freres, à mes enfans ? Pourrois-je leur dire : « Ne faites pas à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît » ? Et toi, hypocrite, qu'as-tu fait, me diroit ma conscience, ce juge impartial ? N'attends aucun fruit de tes leçons, puisque ton exemple les dément.

Guillaume Penn imita la Fondatrice de l'ancienne Carthage : il traita avec les Sauvages, & leur paya de ses deniers les terres que sa Patrie lui avoit données comme remboursement. Ainsi, il aima mieux qu'elles lui coûtassent le double de leur valeur, que de commettre une injustice. Alors les Sauvages connurent que la probité existoit en Europe. Penn & ses Colons leur parurent des êtres d'élite, & ils établirent avec eux un commerce que le tems ne devoit point altérer, persuadés que les descendans, ou les sectateurs de Penn, ne pouvoient point dégénérer.

Légitime possesseur des friches de la Virginie, il donna des loix à sa peuplade, établit une forme d'administration; il vou-

lut que ses descendans eussent toujours le droit de nommer le Gouverneur. Il indiqua un congrès auquel le Peuple auroit le droit d'envoyer ses Députés choisis librement entre les Propriétaires. Sans ce congrès, le Gouverneur n'eût aucune autorité législative. La pluralité des voix suffit pour l'établissement d'une loi, mais celui d'un impôt en exige les deux tiers. Toutes les fois qu'il y a nécessité, le congrès s'assemble à Philadelphie.

Penn vendit aux Capitalistes la terre qu'il avoit achetée, mais il n'y mit pas un prix ruineux : mille acres de terre coûtoient vingt livres sterlings (1). Ceux qui n'avoient point de capitaux, eurent leur part à titre de cens. Il donna cinquante acres de terre, par tête, dans chaque famille, les enfans au-dessus de seize ans, & les serviteurs compris : le cens fut d'un denier par an. L'administration donnoit

(1) La livre sterl. est de 22 $\frac{1}{2}$ liv. tournois : ainsi, pour 22 liv. 10 s. de notre monnoie, on avoit 50 acres de terre.

en outre la même étendue de terrain à tout homme devenu majeur : sa charge étoit de deux schellings par an.

Tout enfant au-dessus de douze ans fut obligé d'embrasser une profession. A la formation des sociétés, l'oisiveté, bien loin d'être en honneur, est toujours un crime. La noblesse s'acquiert par la plus grande industrie, par les plus grands efforts pour l'utilité sociale : elle n'est point une propriété comme la terre, & nulle profession n'y est abjecte. Si cet esprit se maintenoit, je ne vois pas de cause qui pût la détruire. Celui d'invasion sur les voisins ne s'introduiroit pas, & la plupart des crimes seroient inconnus dans la société. On n'auroit à craindre que celui de jalousie, l'abus de l'émulation.

Pour terminer les contestations, il fut dit que chaque canton nommeroit trois Arbitres qui tâcheroient d'accommoder le différend ; que si les intéressés ne s'accommodoient pas, le Tribunal de la Province décideroit brièvement & sans frais. Les préposés intermédiaires ne pouvoient non

plus exiger aucun salaire, ériger en commerce les moyens d'obtenir justice, & se nourrir des serpens de la discorde.

La tolérance religieuse la plus générale fut admise. Alors l'esprit de persécution régnoit en Europe: Penn vit aborder dans ses domaines des hommes de toute Nation. Les Quakers sur-tout arriverent de toutes les Provinces d'Angleterre, où ils étoient poursuivis avec presque autant de rigueur que les *Evangeliques* l'étoient aux Pays-Bas de votre tems. La Colonie devint bientôt heureuse, s'élevant sous les lauriers de la paix, n'ambitionnant pas de jouer un grand rôle entre les vastes Puissances de l'Univers, & ne courant pas follement après son ombre.

Penn retira la récompense la plus flatteuse & la plus durable. Son nom fut donné à la Colonie, distinguée des autres habitations de la Virginie par la dénomination de Pensylvanie, ou Forêt de Penn (1).

(1) Quand la République d'Athènes voulut faire cesser les ouvrages commencés par Péri-

La simplicité & la frugalité dans le vivre s'établirent dès le commencement, plus encore par goût que par nécessité ; & sans doute que ces vertus se seroient maintenues dans leur première vigueur, si le nombre des Quakers avoit toujours été dominant. Cependant le luxe a moins fait de progrès dans cette Colonie qu'ailleurs. Aussi la mendicité n'y est-elle pas un métier, une sorte d'entreprise de compagnies. L'hospitalité est une vertu pratiquée : c'est en général celle des Colonies.

Les impositions sont modérées parce que les dépenses du Gouvernement le sont : elles ne passent pas huit mille livres sterlings.

Pour l'acquittement des dettes, il y a une loi connue des Anciens, & inusitée en Europe, c'est le service corporel ; celui d'un enfant depuis douze ans jusqu'à vingt-un, acquitte une dette de six livres ster-

clès, ce riche Citoyen offrit de les faire achever à ses frais ; si on vouloit lui permettre d'y faire graver son nom. On le lui refusa, & l'Etat les fit achever.

lings; celui d'un homme fait, pendant un an, équivaut à cinq livres sterlings.

La rareté de l'argent & la consommation des denrées de la Métropole, plus forte que les remises de la Colonie, ont nécessité le papier-monnaie & une dette considérable, laquelle tarit sans cesse l'argent.

Pendant long-tems la culture se fit par les Colons & par des journaliers, ensuite on introduisit des Nègres. Mais enfin l'humanité souffrant trop de ce système d'exploitation, il a été banni absolument. Il étoit réservé aux Quakers de donner cet exemple de sensibilité dont la politique ne s'accommoderoit peut-être pas par-tout.

Le Lord Baltimore, conduit par les mêmes principes que Guillaume Penn, amena dans le voisinage de la Pennsylvanie deux cens Catholiques Romains, pour y professer leur Religion bannie de l'Angleterre & poursuivie avec fanatisme. C'étoient tous gens honnêtes, aisés pour la plupart, & industrieux. Ils s'établirent dans le Maryland, cultivèrent des friches, s'associe-

rent avec les Sauvages à qui ils firent goûter la douceur de leurs mœurs, quelquefois celle de leur Religion, & furent ainsi les bienfaiteurs d'un pays jusqu'alors inutile pour la Métropole. Le vertueux Baltimore fut pourtant dépouillé sous Cromwel: par la fuite il obtint justice, mais Jacques II ôta aux Baltimores leur juridiction, leur laissant seulement la jouissance du revenu de leurs habitations. Si cette Maison eût trahi sa Religion & sa Patrie, quel traitement eût-elle essuyé en obtenant grace de la bonté du Prince? Cependant le sacrifice de la Religion de ses Ancêtres, qu'elle a cru pouvoir faire par la fuite, lui a valu le rétablissement dans toutes ses anciennes prérogatives.

Onze Districts ou Comtés partagent le Maryland; chaque District nomme deux Députés à l'assemblée de la Colonie, & qu'on pourroit nommer Parlement à l'instar de celui d'Angleterre. Elle a un Conseil d'administration nommé par le Propriétaire de la Colonie, qui est toujours un Baltimore: le Gouverneur ratifie les

loix faites dans l'assemblée, s'il les juge
avantageuses, sinon elles n'ont point de
force.

L'établissement de la Caroline se doit
aussi aux traitemens rigoureux qu'éprou-
voient ceux de votre croyance dans plu-
sieurs Monarchies de l'Europe. Décou-
verte par les Espagnols, elle en fut bientôt
abandonnée, parce que les mines étoient
l'unique objet de leurs recherches : c'est
la richesse de la paresse. Aussi ne tarde-
t-elle pas à empoisonner ceux qui l'ex-
ploient, & à répandre la langueur &
l'inertie sur ses propriétaires. Rien de plus
attristant, de plus repoussant que l'aspect
d'un pays de mines d'or ou d'argent. Vo-
tre beau-frere, l'Amiral de Colligny, pensa
à en faire une retraite pour les Hugue-
nots si vivement poursuivis en France. Il
dépenfa même beaucoup pour l'exécution
de ce projet. Mais sa mort, que la Na-
tion voudroit effacer de ses annales, fit
périr, dès le commencement, ces fruits de
sa bienfaisance.

Par ce moyen, la Caroline resta long-

tems inutile pour l'Europe. Elle étoit encore à-peu-près déserte, quand une Société de huit Lords (1) en obtint la propriété du Roi Charles II. (2); & pour éterniser la mémoire de ce bienfait, ils donnèrent au pays le nom de Caroline.

Un génie profond, Locke fut choisi pour donner des loix à la peuplade naissante, & tracer un plan d'administration politique.

La puissance législative fut conférée aux huit propriétaires, & à leurs héritiers. Tous les emplois étoient à la nomination de la Cour Palatine, nom brillant donné au Conseil de la Province. L'assemblée générale fut partagée en deux Chambres, haute & basse, & toute la Colonie divisée en Comtés. La Chambre haute étoit composée des Représentans de chaque Comté qui y envoyoit deux Seigneurs

(1) Ces huit Lords étoient les deux Berkleys, Clarendon, Colliton, Carterel, Albemarle, Craven, Ashles.

(2) 1663.

nommés Caciques, & un Landgrave, Seigneur plus considérable. Pour être susceptible de la première qualité, il falloit posséder au moins vingt-quatre mille acres de terre, & quatre-vingt mille pour la seconde.

Les Députés particuliers des villes formoient la Chambre basse; chaque censitaire ne payoit qu'un sou de redevance par acre de terre, & il lui étoit loisible de se racheter. Car Loke étoit trop Philosophe pour vouloir que des charges fussent éternelles.

Au premier ordre de la Cour Palatine, toute la Colonie, en état de porter les armes, étoit obligée de les prendre. Mais cette forme d'administration ne fut pas heureuse. Les propriétaires, divisés entre eux, cherchant à s'approprier, chacun en particulier, toute l'autorité, le peuple ne voulant pas se laisser maîtriser, & entrant dans toutes les intrigues des propriétaires dans l'espérance toujours vaine & toujours renouvelée d'un meilleur

Gouvernement, la Caroline ne fut jamais sans émotion (1).

Le Gouvernement de la Métropole, pour terminer tous les différends, dépouilla les propriétaires de leurs prérogatives, en punition du refus qu'ils avoient fait de contribuer à des dépenses que le Parlement avoit jugées nécessaires. Le Lord Carterel, qui n'avoit pas été du nombre des refusans, conserva ses privilèges dans la portion qui lui échut au partage.

La Colonie eut alors une constitution semblable à celles comprises sous la dénomination de Royale.

Un legs fait par un Particulier donna naissance à la Colonie de la Géorgie (2). Ce Particulier, en laissant tous ses biens au Gouvernement, vouloit qu'ils fussent employés au paiement des dettes des pri-

(1) On peut comparer Loke à Solon, Législateur d'Athènes : il y a plus d'un rapport. Leurs combinaisons ne furent pas plus heureuses d'un côté que de l'autre : peut-être ne furent-elles pas plus justes.

(2) 1733.

sonniers débiteurs insolvables. Le Gouvernement ajouta dix mille livres, plusieurs Particuliers contribuèrent volontairement pour des sommes considérables, & les débiteurs, devenus libres, furent envoyés dans le pays situé aux confins de la Caroline & de la Floride. On le nomma Géorgie en l'honneur du Roi régnant Georges I. Le Gouvernement ayant accordé de grands avantages à la Colonie, on y vit bientôt passer un grand nombre de Particuliers. Oglethorpe, chef de l'établissement, y voulut joindre ses soins actifs & ses richesses considérables. Bientôt la population sextupla, l'activité générale & l'application au commerce donnerent les plus grandes espérances. Cependant elles ne produisirent aucun fruit, & dix ans après, la Géorgie étoit dépeuplée. On a cru en trouver les causes dans l'interdiction des liqueurs fortes nécessaires à ceux qui font des travaux qui épuisent; dans l'insalubrité de l'eau, ce qui rendoit l'usage des eaux-de-vie encore plus nécessaire; dans une sorte de Gouvernement féodal,

établi dans la Colonie soumise à des Compagnies voraces, qui croyoient tirer meilleur parti de leur argent en l'épuisant. » C'étoit couper l'arbre par le pied pour en avoir le fruit à la manière de quelques Sauvages (1). »

Le Gouvernement d'Europe crut que l'administration devoit être réformée. Il en établit une semblable à celle de la Caroline, & il a versé depuis des sommes considérables pour mettre le pays en valeur autant qu'il en est susceptible.

Si la Pensylvanie doit sa naissance aux Quakers, & la Caroline aux Catholiques, la Nouvelle-Angleterre doit la sienne aux Presbytériens (2) poursuivis en Angleterre & en Ecosse par la secte Episcopale. Cette partie de la Virginie appartenoit à une Compagnie dont la négligence ou le peu d'industrie n'avoit tiré aucun avantage (3). Quarante familles de Puritains ou Presbytériens passèrent dans cette espèce de dé-

(1) Montesquieu, *Esprit des Loix*.

(2) 1621.

(3) Depuis 1608 découverte.

sert, & formerent un établissement à la Nouvelle-Plimouth. Les passagers achetèrent de la Compagnie tous les droits & les chartes. Ils apprirent des Sauvages la maniere de cultiver le sol. De nouveaux Presbytériens arriverent, & bientôt Boston s'éleva & l'emporta sur la Nouvelle-Plimouth : alors on songea à la législation. Vane, dans la famille de qui le fanatisme étoit héréditaire, Vane, fils de celui qui avoit fait tant de bruit en Angleterre lors du triomphe de son parti, étoit à la tête de la Colonie. Il s'applaudissoit de son caractère impitoyable, comme Hessels & Vargas. La législation se sentit de cet esprit barbare. Les Catholiques & les Quakers furent poursuivis avec la même fureur. Il se commit des atrocités sans nombre. La culture fut contrainte, le bled fut taxé. Enfin la frénésie s'appaîsa ; un esprit plus doux succéda. Des étrangers se fixerent dans cette terre ; les entraves absurdes furent ôtées, & la Colonie commença dès-lors à prospérer.

La Colonie étoit partagée en quatre

Provinces confédérées , sous le nom de Colonies-Unies. Chaque établissement envoyoit à l'assemblée deux Députés pour décider des affaires concernant l'*Union*, sans avoir recours à la Métropole.

Charles II avoit révoqué la charte de la Province de Massachusett'bay. Après la révolution, il y eut un règlement qui ordonna « que la Cour nommeroit un Gouverneur , & qu'elle conférerait tous les emplois militaires & de judicature. » Le Peuple eut bien le pouvoir législatif , mais il falloit que les Loix eussent la sanction du Gouverneur de la Colonie. Ce règlement laissa dans tous les cœurs un levain de mécontentement qui , dans plusieurs familles passa aux descendans. Des trois autres Provinces , la Nouvelle-Hampshire , Rhod'island & Connecticut , la première fut assujettie aux mêmes réglemens que Massachusett'bay ; mais les deux autres conserverent leurs privilèges. Les quatre Provinces n'ont d'ailleurs qu'un même Gouverneur.

Le nom de Virginie a été donné à une

petite portion du vaste pays compris d'abord sous cette dénomination générale. L'erreur de ceux qui entreprirent les premiers établissemens (1) dans cette contrée, la fit regarder d'abord comme un Pérou. Un sable jaune & brillant, trouvé dans une rivière limpide, fut regardé comme une poussière d'or, deux vaisseaux en furent chargés & envoyés à la Compagnie. Les navires furent reçus avec une joie & une pompe dont l'imagination peut librement se faire le tableau. Les Actionnaires pouvoient à peine compter les sommes qui alloient leur revenir. On ouvre les tonnes, & il n'en sort qu'une poussière friable, un talc inutile qui avoit même déjà perdu, en grande partie, cette apparence qui avoit trompé les Agens de la Compagnie. Ce fut le moindre mal. La Compagnie n'avoit pas fait de grands frais pour l'exploitation & le transport, & l'Etat ne perdoit rien à n'avoir pas de rivières d'or. Mais l'espoir seul de posséder un Pérou, fut un

(1) 1606.

mal réel : les Colons ne cultivèrent point, & ils périrent de besoin.

Cette Colonie languissante gagna à la révolution de Cromwel. Le Lord Berkley s'y réfugia avec une multitude de Royalistes, & par la suite les Virginiens furent les premiers à se déclarer en faveur du Roi Charles II. Cependant, quand le rétablissement fut consolidé, la Virginie fut chargée de droits considérables envers la Métropole. Lorsque le Gouvernement la retira des mains de la Compagnie, le droit sur les terres n'étoit que d'un schelling par cinquantaine d'acres. Depuis, les droits ont été portés à un taux si excessif, la dépense annuelle de la Colonie a monté si haut, qu'elle s'endette chaque année de 180,000 livres sterlings envers la Métropole. En additionnant les droits de cens, de tonnage, la taxe sur les terres, les voitures, &c. on trouve une somme de 1,140,000 livres sterlings, & le produit en tabac, bois de construction, maïs, bled & autres, n'est que de 960,000 livres.

Tant que la Virginie appartient à une
Compagnie, elle n'eut point de forme

*Détail des dépenses de la Virginie,
& de ses produits.*

DROITS DE

Tonnage sur les vaisseaux marchands... 1,000

Différentes taxes sur les manufac-
tures Britanniques..... 500,000

Capital. taxe des terres, taxe sur les
voitures..... 100,000

Impôt sur le tabac..... 5,000

Cens..... 10,000

Perte occasionnée sur le tabac par
l'acte de navigation..... 100,000

Commissions pour le débit du tabac 120,000

TOTAL de dépense..... 1,140,000

Produits de la Virginie,

En tabac..... 660,000 l. st.

En bois de conf-
truct mais, bled,

&c..... 300,000

}..... 960,000

TOTAL du produit 960,000 l. st.

Différence des deux Totaux... 180,000

d'administration bien régulière : depuis, on lui en a donné une que voici.

La Colonie est divisée en vingt-cinq Comtés qui ont droit d'envoyer chacun deux Députés à l'assemblée générale des Comtés, qui se tient ordinairement tous les ans : c'est elle qui détermine les subsides nécessaires, & qui passe les actes qu'exige l'administration de la Colonie. Elle est composée d'un Conseil & d'une Chambre basse.

Le Gouverneur & douze Conseillers, tous nommés par le Roi, composent le Conseil. Les Députés des Comtés forment la Chambre basse : les actes de celle-ci sont acceptés ou rejetés par le Conseil, & le Gouverneur donne sa sanction provisoire en attendant celle du Roi.

Le Gouverneur a la disposition des troupes ; il assemble, continue ou casse l'assemblée générale ; il nomme à toutes les places de Judicature & de Finance, administre le trésor de la Colonie, aliène les terres ; enfin il a en quelque sorte plus d'autorité dans la Virginie que le Roi n'en a en Angleterre.

Le

Le Gouverneur & le Conseil délivrent les ordres pour les dépenses ordinaires ; mais ce n'est qu'après les dispositions de l'assemblée générale que l'on fait les dépenses extraordinaires. Les fonds sont assignés sur des objets séparés, & reçus dans des caisses séparées. L'assemblée générale ordonne des impositions particulières, suivant l'exigence des cas.

Dans les Provinces conquises l'administration est plus absolue.

Sous la sauve-garde des constitutions que je viens de vous détailler, les Colonies cultivèrent, s'étendirent, soutinrent différentes guerres contre la France, dont les possessions nous avoisinoient & entretenoient une jalousie réciproque. La Métropole voulut enfin se débarrasser de ce sentiment incommode : elle fit une guerre glorieuse & dispendieuse, qui, par ses suites, la mit à l'abri de toute crainte. Le fleuve de Mississipi fut déterminé pour la ligne de séparation des possessions Angloises & Espagnoles.

Le Prince d'Orange.

MAIS les Colonies n'ont-elles pas aussi sollicité cette guerre dans l'espérance de faire un commerce plus étendu, & d'acquérir une grande puissance dont elles feroient usage suivant les circonstances ?

Le Général Montgomery.

IL EST CERTAIN que des deux parts on se flatta de grandes espérances ; mais les Colonies commencèrent bientôt à sentir un poids auquel elles ne s'étoient pas attendues. Différens actes parlementaires les gênèrent ; l'acte de navigation les contraignit à ne livrer leurs denrées qu'à la Métropole , & à ne tirer leurs marchandises d'échange que d'elle, soit qu'elle eût besoin, pour sa propre consommation, des denrées des Colonies, soit qu'elle en voulût faire la revente, & donner aux Colonies des marchandises de l'Etranger chez qui elles auroient pu les aller prendre à meilleur compte. Delà , il arriva que les Négocians de la Métropole mirent aux

objets de commerce le prix que la cupidité leur dicta, augmentant celui des uns, diminuant celui des autres, au détriment des Colonies.

Un événement ulcéra tous les cœurs. On avoit introduit un supplément de troupes, avec ordre de leur fournir ce qui leur seroit nécessaire : chacun en murmura. Cependant, vu les circonstances, la demande étant juste au fond, quoique l'acte fut contraire aux formes, les esprits les plus modérés crurent devoir ne pas opposer de plus grandes difficultés. La Nouvelle-York appercevant peut-être les conséquences de cet acte d'autorité, s'y opposa fortement : le Ministère agit avec vigueur, & suspendit ses chartes. Cette conduite trouva quelques approbateurs, mais le plus grand nombre fut celui des mécontents, quoique sans éclat. C'étoit ainsi que l'autorité ministérielle s'essayoit.

Si on ne s'opposa pas ouvertement à l'acte de navigation, on le transgressa bientôt. On évita les droits par le commerce interlope ; on tira de cette manière, de

l'Etranger, les marchandises de consommation qui manquoient au pays, & on lui fournit en échange des denrées qu'il auroit achetées cher de la Métropole. Envain des Ecrivains voulurent-ils prouver aux Colons que leur conduite étoit criminelle : les raisonnemens ne font rien contre l'esprit d'intérêt. L'effet de cette cupidité réciproque fut de relâcher les liens de l'union qui doit être entre les Colonies & leur Métropole.

On a fait un crime aux Américains de s'être habillés du travail de leurs mains, d'avoir établi des manufactures d'étoffes grossières. Il falloit qu'ils attendissent qu'il plût aux Négocians de la Métropole de leur en envoyer, & si l'intérêt de ces Négocians eût attiré leur attention sur d'autres objets, si des vents contraires ou des accidens qui se rencontrent souvent, avoient empêché l'abord de ces pourvoyeurs, les Américains auroient été obligés de se passer de vêtemens & de chaufsure. J'aimerois autant qu'on défendît au Laboureur de cuire le pain nécessaire à sa

nourriture. Des troupeaux qui attendent sous le toit qu'un Maître intéressé leur envoie la pâture, sont-ils dans une condition fort différente ?

On s'est un peu relâché de la rigidité de l'interdiction des manufactures ; mais on a donné si peu d'étendue à la liberté à cet égard, que la nécessité de les transgresser a toujours existé. Comment l'intérêt ne fait-il pas appercevoir aux Gouvernemens le tort qu'ils se font quand ils portent des loix dont l'exécution est impossible ? Quand on a tenté la désobéissance, jamais la soumission ne redevient parfaite.

« La balance du commerce est contre
 « les Américains, ils deviennent de jour
 « en jour hors d'état de se servir des ma-
 « nufactures de la Mère-patrie ; ils sont
 « dans la nécessité d'en établir chez eux.
 « La cherté de la main-d'œuvre n'a pas
 « été un obstacle. La manufacture de Dar-
 « mouth fait 50,000 aunes de toiles par
 « an. Le village de Lops fait 30,000 pai-
 « res de souliers. Les laines sont aussi belles

que celles d'Angleterre. Le mûrier se plaît dans la Nouvelle-York, & les vers à-foie en font de très-belle, &c. (1)... Ainsi, rien ne pouvoit empêcher la transgression de la loi. Ce n'est point, à la vérité, l'abus d'un zèle religieux & outré, qui a forcé les Américains à prendre les armes; mais ils ont de commun avec les Flamands des plaintes contre une administration trop intéressée, & une tendance à un Gouvernement inconnu dans leurs constitutions.

Rien de plus commun en politique que des effets plus grands que leurs causes. Des objets peu importans, en apparence, laissent souvent un levain de mécontentement qui fermente long-tems, & se déploie ensuite avec violence. Il se fait en Amérique une grande consommation de thé; les femmes sur-tout en font beaucoup d'usage à Boston: la cherté de celui d'Asie, vendu dans les Colonies par une

(1) Lettre de M. de Kerguelen, sur l'Amérique Angloise, dans le Journ. Polit. 1776, n.º. 1.

Compagnie , fit prendre goût à une espèce de thé qu'on cultiva dans les Colonies. Les droits excessifs sur cette denrée, mis par l'autorité de la Métropole , ne produisirent plus rien au fisc. La Compagnie Asiatique qui avoit ses magasins remplis, & beaucoup de crédit dans le Parlement, se vit exposée à une perte considérable. Un acte parlementaire défendit de consommer d'autre thé que celui de la Compagnie. Mais , comme le même acte ne fixoit pas la ration que chacun devoit prendre, on résolut de s'en priver ; & les femmes, qu'on a vu plusieurs fois pousser le héroïsme jusqu'à se priver de leurs bijoux pour le bien de leur famille ou de la Patrie, ont été les premières à en donner constamment l'exemple. Il fallut se retourner.

La guerre glorieuse, de 1756, avoit chargé la Nation d'une dette de 148,000,000 de livres sterlings. La Métropole eut recours à ses Colonies pour satisfaire à ses engagements. Des faiseurs de projets eurent bientôt donné l'idée d'introduire dans

toutes les affaires publiques un papier timbré chargé de droits, & d'en contraindre l'usage. L'effort de génie, dans l'invention du projet, n'étoit pas grand; mais il étoit question de faire de l'argent: il y eut des ordres précis pour l'exécution. Cette innovation dans les constitutions des Colonies les indisposa; toutes les Provinces portèrent leurs plaintes aux pieds du Trône: elles représentèrent que la plus grande partie du produit de cette surcharge se perdoit dans les mains des intermédiaires. Les représentations ne furent pas écoutées. On avoit su éviter la taxe sur le thé en s'en privant; mais ne plus plaider est chose aussi impossible aux Particuliers qu'il l'est aux Souverains de n'avoir plus de guerres. D'ailleurs tous engagemens, tous actes judiciaires ou extrajudiciaires ne pouvoient être valides qu'écrits sur ce papier.

Le refus de donner satisfaction fit prendre aux Colonies le parti de ne faire aucun usage des marchandises de la Métropole, jusqu'à la révocation de l'acte du

simbre. Les Colonies avec de la sagesse, du mépris pour le luxe Asiatique & les superfluités de l'Europe, avoient de quoi se suffire à elles-mêmes, & fournissoient à la vie des agrémens dont la simplicité assûroit la durée. Le commerce de la Métropole se ressentit d'une résolution aussi rare. Un moment d'inaction dans le commerce est aussi fatal que l'inaction du cœur. Tous les Négocians demandèrent la révocation, & ils obtinrent, par intérêt, ce que les Américains n'avoient pu obtenir par justice.

Tant d'entreprises, tendantes à l'union de pouvoir contraire aux libertés Anglicanes & Américaines, avoient profondément ulcéré les cœurs, quand le Parlement envoya dans les Colonies un bill, qui imposoit de nouveaux droits sur le papier peint, le verre, le plomb, &c. sur une multitude d'autres marchandises que les Colonies tiroient de la Métropole. Il est vrai qu'il ne leur étoit pas défendu de manifacter les mêmes objets. Mais leurs occupations les en éloignant, ou les éta-

blissemens, toujours longs à former, n'existant pas, cette liberté étoit illusoire. Ce ne fut pas tout : le Parlement taxa chaque Province, chaque Particulier. La Province de Massachusett' vit ses chartes attaquées. Un nouveau Tribunal fut établi au mépris de sa constitution. L'administration de la Métropole ne garda plus de ménagement avec les Colonies. On s'est récrié contre ce dernier attentat, on s'est assemblé, on a porté ses plaintes au Chef de la Nation, on lui a représenté que des Ministres ou mal instruits de nos Loix, ou trop absolus, l'égaroient. Mais toute réclamation a été vaine : on a pris les armes.

Le Prince d'Orange.

JE VOUS AVOUERAÎ que la Cause des Américains ne me paroît pas aussi juste que l'étoit celle des Flamands.

Le Général Montgomery.

C'EST ainsi que sa propre Cause est toujours la meilleure.

Le Prince d'Orange.

VÉRITÉ mal appliquée. N'est-il pas vrai que les habitans des Colonies ont désiré ardemment de n'avoir plus les François sur leurs confins ? Qu'ils font avec la Métropole un corps de Nation ? Et que la dette occasionnée par la guerre d'Amérique , doit être payée par toute la Nation qui partage la gloire de cet événement mémorable ? J'examinerai dans un moment la valeur réelle de cette gloire.

Le Général Montgomery.

MAIS les Colonies n'ont-elles pas fait les plus grands efforts ? Elles ont rendu de grands services à leur Métropole qui leur en a donné des témoignages de reconnaissance à la paix , par des indemnités considérables , à cause des pertes essuyées pendant la guerre.

Le Prince d'Orange.

MAIS les affaires d'Amérique en ont attiré d'autres qui ont constitué la Métro-

pole dans des dépenses excessives. Est-il
 juste qu'elle soit écrasée & réduite à l'im-
 possibilité de satisfaire à ses engagemens,
 tandis que ses enfans, établis loin d'elle,
 seroient dans la prospérité ? Je crains que
 trop de précipitation ne nuise aux Insur-
 gens dans l'esprit des Juges impartiaux ,
 & que leur conduite n'ait l'air d'une sé-
 dition excitée par des esprits remuans, ou
 par des personnes intéressées aux trou-
 bles. Des gens de bon sens, descendus
 ici nouvellement, m'ont dit que le poids
 de l'imposition n'étoit pas onéreux, ne
 s'élevant au plus qu'à seize deniers ster-
 lings par tête ; que l'extension du com-
 merce avec les Sauvages, la facilité de
 faire la contrebande avec les possessions
 Espagnoles, l'augmentation du numéraire
 par la solde des troupes Angloises em-
 ployées dans le pays, & plusieurs autres
 avantages valoient bien ce foible effort.
 Enfin ils vous appliquoient le célèbre
 apologue de l'estomac & des membres
 qui, refusant de contribuer, par leur tra-
 vail, à l'entretien de la paresse prétendue

du premier, causèrent la perte de tout le Corps.

Le Général Montgomery.

QUE N'AJOUTEZ-VOUS donc que la conduite des Insurgens a été qualifiée « d'attentat à l'autorité souveraine des Loix, » de désobéissance qui méritoit d'être réprimée par toutes sortes de voies (1). » Mais des qualifications ne sont point des preuves : les Insurgens ne sont ni désobéissans aux Loix, ni manquant à leur Prince, ni indifférens envers leur Mère-patrie, ni méconnoissans des devoirs de Citoyens, & par conséquent ne refusent pas de contribuer aux dépenses de l'Etat & au paiement des dettes. L'apologue ne leur est pas applicable.

Ils s'élèvent contre un nouveau système d'administration, introduit dans la Province de Massachusett'bay. Il est sans doute des États en Europe où cette tenta-

(1) Discours du Roi d'Angleterre au Parlement. Réponses diverses de la Chambre-Haute. Diverses adresses des Corps.

tive seroit illégale , & tout Citoyen réfractaire seroit justement réputé criminel. Mais chaque Gouvernement a ses Loix.

La Province de Massachusett' se gouvernoit par ses comités, lorsque, sans requérir son consentement, le Parlement lui nomma une nouvelle Cour de Justice dont les Membres lui étoient ou inconnus, ou odieux, ou étoient des gens surpris. Les Jurés de la Province ont tous refusé de faire le serment accoutumé, & aucune fonction sous les nouveaux Juges. Les Officiers des Tribunaux se sont rétractés de la démarche qu'ils avoient faite, suivant le devoir de leur place, de sommer lesdits Jurés de prêter le serment; & par un acte authentique, ils ont promis à leurs concitoyens qu'ils ne donneroient plus, à l'avenir, de pareille sommation. Quand les Juges de la nouvelle Cour se sont présentés pour tenir leur dernière séance à Barrington, ils ont trouvé la salle remplie de peuple sans armes; & quand on lui ordonna de faire place aux nouveaux Juges pour qu'ils arrivassent à leurs sièges,

les Habitans répondirent qu'ils ne con-
noissoient aucune autre Cour, ni aucun
autre établissement que les anciennes loix
& les usages de leur pays, & qu'ils ne se
soumettroient à nuls autres à aucune con-
dition.

Lorsque les Marchands & francs-tenan-
ciers voulurent s'assembler sur l'invitation
du Comité, pour délibérer sur les der-
niers actes du Parlement, & les différens
griefs de la Province, le Gouverneur
trouva cette assemblée de séditieuse & illé-
gale, & sur les preuves du contraire qu'on
entreprit de lui donner : « Je n'ai pas en-
vie, répliqua-t-il, d'entrer en contesta-
tion sur cette matiere; je suis venu pour
exécuter les Loix, & non pour les dis-
cuter. Si le Peuple ne se dispense point,
j'employerai d'abord le ministère du
Schérif. Si on ne lui obéit point, & qu'il
ait besoin de secours, je lui en donne-
rai. » Pendant les débats de ce procédé
extraordinaire, l'assemblée se tenoit, &
consomma ce qu'elle avoit projeté.

Depuis la paix de 1763, ce n'a été;

dans les Colonies, qu'une suite continuelle d'actes contraires à leur administration ancienne, comme si elles en avoient abusé précédemment, elles qui, en tout tems, se sont sacrifiées pour la Cause commune. Et quoi, lorsque la Province de Massachusett'bay en recevoit des preuves de reconnoissance de la Métropole, étoit-ce donc l'annonce ?

1.^o D'une armée permanente sans le consentement des assemblées, & employée à soutenir la perception des droits nouveaux.

2.^o D'une extension d'autorité indéfinie, donnée au Commandant en chef dans tous les gouvernemens civils de l'Amérique, & de la réunion de ce titre militaire à celui de Gouverneur dans la Province de Massachusett'bay.

3.^o Du pouvoir donné aux Officiers des Douanes d'entrer à main armée dans les maisons, sans l'aveu du Magistrat civil, fondé sur une information légale.

4.^o De la dépendance immédiate de la Couronne, dans laquelle les Juges des

Cours de Justice ont été mis pour le paiement de leurs appointemens, & la durée de leurs commissions.

5.^o De l'arrêté du Parlement. . . . « Que
 » les Habitans des Colonies pourroient
 » être jugés en Anglererre pour de pré-
 » tendus délits commis en Amérique. »

6.^o D'un autre arrêté. . . . « Que ceux
 » qui commettroient quelques délits du
 » nombre de ceux mentionnés dans ledit
 » arrêté , dans un endroit quelconque
 » hors du Royaume, pourroient être pour-
 » suivis & jugés à raison dudit délit dans
 » toute Province où Comté du Royau-
 » me. » Ce qui tend à dépouiller les ha-
 bitans du droit d'être jugés , dans beau-
 coup de cas, par leurs Pairs du voisinage.

7.^o De la suspension des appointemens
 de ceux que le Peuple avoit chargés de
 faire leurs représentations.

8.^o De la dissolution répétée des as-
 semblées provinciales, par l'autorité su-
 prême.

9.^o Des entraves mises au commerce.

10.^o De l'assiette de différens impôts

rendans à percevoir un revenu fixe, & de l'étendue extraordinaire donnée aux Cours d'Amirauté.

11.^o De l'enlèvement de la propriété sans l'aveu des propriétaires.

12.^o De l'abolition du jugement par-juré dans un grand nombre de cas civils.

13.^o De forfaitures énormes statuéés pour de légères contraventions.

14.^o De l'exemption de payer aucun dommage ni intérêts, accordée à plusieurs Juges qui avoient informé d'une maniere vexatoire.

15.^o De sûretés oppressives demandées à des propriétaires, avant qu'ils puissent être admis à défendre leurs droits.

16.^o Du transport de personnes accusées de meurtre dans la Province de Massachusett's bay, de leur transport, dis-je, dans une autre Colonie, ou même dans la Grande-Bretagne, pour y être jugées; ce qui facilite l'impunité des coupables.

17.^o De l'étendue donnée à la Province de Québec, pour y abroger les loix Angloises, & y substituer les loix Françoises,

auxquelles un grand nombre de Citoyens Britanniques ont par conséquent été assujettis.

18.^o D'un Conseil composé de personnes professant la Religion Catholique Romaine, pour gouverner avec un pouvoir absolu ces vastes régions qui confinent aux établissemens Anglois libres & Protestans.

19.^o D'une taxation arbitraire, déterminée au Parlement sans le consentement des Colonies, cause originelle des divisions qui ont déjà coûté tant de sang à l'Amérique; ce qui est peut-être peu de chose en comparaison de celui qui sera versé (1). Les principes de la constitution Britannique s'opposent à cette taxe arbitraire. Tous les subsides pour la Couronne sont des octrois des Communes, des dons libres du Peuple. Quand la ville de Calais appartenoit à la Couronne d'Angleterre, elle ne fut taxée

(1) Requête du Congrès de Philadelphie, du mois d'Octobre 1774.

que lorsqu'elle envoya des représentans au Parlement. Deux Bourgeois de Calais avoient séance & voix à cette Chambre.

Les Américains ne demandent aucun nouveau droit ou privilège. Ils ne souhaitent pas que la prérogative royale souffre aucune diminution. Ils protestent qu'ils s'efforceront sans cesse de maintenir l'autorité royale sur eux, & leur liaison avec la Grande-Bretagne, tandis que l'administration s'efforce de briser les liens qui les attachent depuis si long-tems & si heureusement les uns aux autres. Ils ne demandent que paix, liberté, sûreté, & ils protestent qu'ils sont prêts à donner tels secours d'hommes & d'argent qui leur seront demandés, dès qu'ils en seront requis conformément à la constitution (1).

C'est cette dernière clause qui a éloi-

(1) Voyez le Discours du sieur Wilkes, Lord-Maire de Londres, au Parlement, le premier Février 1775.

gné, & peut-être pour jamais, la réunion si désirable. Des ordres rigoureux ont été donnés : le Général Gage, commandant à Boston, s'est disposé à les exécuter, & les Américains ont pris le parti de la résistance la plus ferme & la plus décidée. Le Lord North, un des soutiens les plus zélés du Parti ministériel, proposa pour accommodement « de permettre aux Pro-
 » vinces de se taxer elles-mêmes, chacune
 » en proportion de ses moyens, pour
 » contribuer aux frais de sa défense & de
 » son gouvernement; & si leur proposi-
 » tion est approuvée, ajoute l'Auteur, par
 » Sa-Majesté & les deux Chambres du Par-
 » lement, le Gouverneur *s'abstiendra* de
 » lever aucun droit, taxe ou assise, ou
 » d'imposer aucun autre nouveau droit
 » sur la Province ou Colonie dont la pro-
 » position aura été acceptée, à l'exception
 » seulement des droits dont la levée sera
 » convenable pour le règlement du com-
 » merce (1). »

(1) Discours du Lord North, & Réponse du

Le plan parut insidieux ; mais sur-tout l'expression : *le Gouverneur s'abstiendra*. Le Ministère s'expliqua bientôt d'une manière nette. Il dit « qu'il entendoit que le » Parlement Britannique conserveroit son » droit de faire contribuer les Américains » de la manière qu'il jugeroit convenable, & d'exiger que cette contribution » fût entièrement à sa disposition ; &, pour » lever tous les obstacles qui pourroient » fournir quelque excuse aux Provinces, » autant que pour assurer un revenu certain à la Métropole, l'Auteur du plan, » dit le Ministère, offroit d'abandonner » aux Provinces la forme de la taxation » intérieure. »

Les Américains ne voulurent point » tenir leurs propriétés d'une expression » qui n'est qu'une suspension. Ils ne veulent ni être taxés par le Parlement, ni » se taxer eux-mêmes, que le Parlement » n'ait abandonné sa prétention. Cette re-

Minist. aux Observations de J. Brutus sur le projet d'accommodement.

« nonciation totale de la part de la légis-
 « lation Britannique, & la révocation de
 « tous les actes qu'elle a passés pour sou-
 « tenir sa prétention, sont les seuls moyens
 « de les satisfaire, attendu que nulle par-
 « tie d'un Empire ne peut être taxée, lors-
 « qu'elle n'est pas représentée (1). C'est
 « cette renonciation que jusqu'à présent
 « l'Amérique a demandée avec tant de
 « constance. Tous les braves enfans l'ob-
 « tiendront, ou périront avec leur li-
 « berté (2). »

Des deux parts on s'étoit trop avancé pour n'en pas venir aux dernières extrémités. Le congrès de la Nouvelle-Angleterre ordonna des levées de troupes, disposa des revenus, défendant de reconnoître les Préposés du Parlement, choisit des Commandans, & bientôt le Général Gage fut bloqué dans la ville de Boston,

(1) Discours de M. Allen. Ceci n'est vrai que pour l'Angleterre & ses dépendances. En France, la législation est différente.

(2) Observations de J. Brutus sur le projet d'accommodement.

dont les Habitans inclinoient pour la Cause commune. Le premier sang fut versé , non loin de cette ville , en un lieu nommé Concorde. Jamais le hasard ne rencontra si mal. Les Américains eurent l'avantage. Vart , leur Commandant , n'abusa pas de sa victoire : l'humanité envers les vaineus fut l'effet de ses sentimens naturels & de ses ordres. En vain le congrès de Philadelphie offrit-il 200,000 livres sterlings , à condition de la révocation des actes parlementaires. Bien loin de recevoir une réponse favorable, la pêcheerie fut interdite , le commerce de la Métropole fut restraint. Les efforts des Partisans nombreux des Américains furent inutiles contre le parti de la rigueur , pris irrévocablement par le Ministère. Le sieur Wilkes , cet intrépide champion du parti de l'opposition , se mettant à la place des Américains , harangua avec la plus grande véhémence : « Si vous gardez tout notre commerce (fait-il dire aux Colonies) , si vous en faites un monopole , si vous nous fermez tous les autres ports du monde , ne nous taxez donc

« donc pas. Si vous aimez mieux nous
 « taxer, donnez-nous la liberté du Com-
 « merce, comme vous en jouissez vous-
 « mêmes. Quand nous aurons les mêmes
 « avantages que vous, quand tous les au-
 « tres ports nous seront ouverts, alors nous
 « pourrons vous payer des taxes (1). »

Un autre membre du Parlement avança
 que « quand le Ministère triompheroit,
 « l'Etat n'y gagneroit rien; qu'il établiroit
 « un droit sur une récolte, dont il auroit
 « brûlé les grains, sur une eau dont il au-
 « roit tari la source (2). »

Pendant que toutes ces choses se pas-
 soient dans la Métropole, que le sieur
 Penn, Député du congrès de Philadelphie,
 & ancien Gouverneur de la Pensylvanie,
 étoit interrogé par la Chambre-Haute, sur
 l'état de la Province, & qu'il répondoit
 avec la simplicité & la vérité qu'on de-

(1) Fragment du Discours du sieur Wilkes au
 Parlement, le 26 Octobre 1775.

(2) Fragment du Disc. de M. Hussey Burk
 au Parlement d'Irlande, 25 Octobre 1775.

voit attendre de son nom ; pendant que les Partisans du Ministère voyoient avec chagrin , par ses réponses (1), que le mécontentement unissoit fermement toutes les Provinces de la Nouvelle-Angleterre ; qu'on y savoit parfaitement fondre le canon , fabriquer la poudre , fourbir les armes offensives & défensives aussi bien que dans les meilleures manufactures de l'Europe ; que le congrès étoit révérent , que ses décisions étoient unanimement admises , qu'il montrait le desir le plus sincère de la réconciliation , en apportant la plus grande attention à une défense vigoureuse , en augmentant le nombre des troupes (2) ; que les Colonies étoient pourvues de grains , & approvisionnées de tout : pendant ce tems-là , on combattoit en Amérique. Les Royalistes prirent Bunkerkill ,

(1) L'Histoire n'oubliera pas la résolution des femmes de Bristol & de la Nouvelle-Jersey : elles formèrent deux compagnies pour la défense de la Cause commune.

(2) Interrogatoire du Gouverneur Penn , le 10 Octobre 1775.

& eurent plusieurs avantages en différens endroits. Je fus détaché dans le Canada, où, après différentes traverses, je réussis à m'emparer de Saint-Jean & de Montréal. Par-tout nos troupes observèrent le meilleur ordre, ne prenant rien sans payer. Je m'avançai bientôt sur Québec, comptant l'emporter de vive force; mais Carleton, son brave défenseur, sut parer nos efforts, & je me vis obligé de faire un siège régulier. Je liai une intelligence avec un Officier, mais le fourbe me tendoit un piège, & au moment que je comptois marcher à une conquête aussi certaine que glorieuse, & peut-être décisive pour notre Parti, je fus assailli par un corps nombreux: le mien fut taillé en pièces, & je péris au milieu de la mêlée.

Le Prince d'Orange.

VOUS NE DEVEZ PAS traiter de fourbe l'Officier qui vous a tendu ce piège: stratagème ou hardiesse, tout est permis à la guerre. Aussi persuadé que vous de la justice de sa cause, il a dû servir son Prince,

S'il ne vous avoit pas trompé dans l'intelligence liée avec vous, alors il auroit été vraiment un traître. Ce qu'on gagne à descendre ici, c'est de voir les objets débarrassés du nuage de la prévention.

Au reste, si les événemens favorisent votre Parti, votre nom passera glorieusement à la postérité. Le monument que les Américains ont élevé à votre bravoure, éternisera leur reconnoissance,

Le Général Montgomery.

« Eh ! que m'importe la vaine gloire d'une tombe illustre, quand mes compagnons succombent par mon aveugle confiance ! Si j'apprends ici que la commune Patrie s'est perdue par trop d'entêtement pour le maintien d'une autorité *anti-constitutionnelle*, à quelles extrémités ne se portera-t-on pas, puisque le Ministère avance » que c'est moins le produit de la taxation que l'intérêt de l'autorité législative, qui met dans la nécessité de la poursuivre constamment, & même de » l'obtenir de force, quand même on n'en

« devroit tirer aucun profit, parce qu'au-
 « trement on ne pourroit jamais faire va-
 « loir cette autorité ni le commerce (1). »
 D'après ce parti, il ne reste plus de moyens
 d'accommodement : il faut que l'un ou
 l'autre périsse.

Déjà on a interdit aux Colonies tout
 commerce avec la Grande-Bretagne & ses
 Isles; on a ordonné « que tous les bâti-
 « mens & vaisseaux appartenans aux Ha-
 « bitans des Colonies armées, ou qui se-
 « ront trouvés commerçant dans quelque
 « port ou autres lieux desdites Colonies,
 « seront confisqués avec leur cargaison,
 « comme s'ils appartennoient à un ennemi
 « déclaré, & le profit adjugé à l'Equipage
 « qui aura fait la prise : les Matelots sont
 « contraints d'entrer au service de S. M.
 « Britannique, au lieu d'être faits prison-
 « niers de guerre. »

D'autre part, le congrès de Philadelphie
 a ouvert ses ports à toutes les Nations,

(1) Réponse du sieur North à M. Balduin,
 séance du 10 Octobre.

les Royaumes Britanniques seuls exceptés. Il a répondu que les Américains ne reconnoissoient d'autres loix obligatoires que celles qui leur ont été transmises par leurs ancêtres , & *consenties par eux ou leurs représentans* (1).

Un plan de confédération générale a été fait dans un grand congrès. On y regle la forme d'administration; on resserre l'alliance; on invite les Colonies de Québec, de Saint-Jean, des Bermudes, de la Nouvelle-Ecosse & des deux Florides à entrer dans cette confédération; enfin, après avoir tiré l'épée, on en brise, pour ainsi dire, le fourreau. Mais le congrès provincial d'Hillsborough a jugé plus sage de différer l'admission du plan à un autre tems, & dans un cas de nécessité indispensable (1).

Cette confédération, que l'on peut comparer à votre Union d'Utrecht, n'est donc pas encore consommée? Mais s'il faut qu'elle reçoive le dernier sceau, qui fait

(1) Dernière session du grand congrès.

jusqu'où se porteront les esprits courrou-
 cés, sur-tout s'il est vrai que le Ministère
 soit décidé à soumettre ou détruire les
 Colonies, ce que la destruction de la ville
 de Norfolk semble confirmer. Le der-
 nier parti sera plus aisé que le premier.
 Nous ne sommes pas des esclaves qu'un
 moment de fureur porte à la révolte. La
 chaleur du sang apaisée, ils reprennent
 leur chaîne ordinaire. Cet esprit qui anima
 les *Alliés d'Utrecht*, anime aussi les Amé-
 ricains. Nul ne peut savoir le parti qu'ils
 prendront par la suite : ils l'ignorent eux-
 mêmes. Mais quel que soit l'événement,
 vainqueurs ou vaincus, je vois la com-
 mune Patrie perdue. Nos rivaux atten-
 dront qu'elle se soit épuisée pour l'atta-
 quer avec avantage : cette prophétie a déjà
 été faite dans le Parlement par plus d'un
 membre de l'opposition. Trop de sacrifices
 ont été exigés de nos ennemis naturels,
 pour qu'ils ne pensent pas à s'en venger
 dès que l'occasion sera favorable. En est-il
 une qui le soit plus que celle-ci ? Si la
 Métropole a des succès marqués qui an-

noncent que les Américains seroient indéfiniment obligés de recourir à sa clémence, les rivaux naturels de la Grande-Bretagne offrent leur alliance aux opprimés, comme ils ont fait aux Flamands, aux Protestans d'Allemagne, après la mémorable bataille de Nordlingue, & à plusieurs autres. Quelle que soit la force de la jalousie nationale, la nécessité l'emportera sans doute, & de nouveaux flots de sang commenceront à couler. La campagne prochaine éclairera bien des événemens actuellement obscurs. La Mere-patrie rassemble sa marine, achète des troupes étrangères, leur confie la défense des possessions extérieures de la Grande-Bretagne, & les envoie contre les Colonies.

D'autre côté, les Colonies s'unissent étroitement; elles rassemblent toutes leurs forces, & les congrès ne donnent que des ordres de modération, pour répondre à ceux de rigueur du Parlement; elles espèrent que cette opposition de conduite achevera de déterminer en leur faveur ceux qui ont différé.

Le Prince d'Orange.

CETTE DOUCEUR est bien souvent le parti que prend la foiblesse : rarement voit-on celui qui doit se flatter du triomphe, observer les principes de modération. Je ne l'excuse pas, je cherche seulement à deviner les impressions qui pourront se faire, par des comparaisons avec des faits passés, l'unique méthode infallible en politique. Je ne peux vous déguiser que je ne vois pas du même œil que vous les événemens, dans le cas où votre Parti auroit le dessous, & que la prophétie des membres du Parti de l'opposition sur l'union des rivaux de la Grande-Bretagne avec les Américains, me semble fautive. Ce n'est point par la raison qu'a donnée un membre du Parti ministériel, « que la France se gardera bien d'exciter ainsi à la révolte ses propres Sujets qui ne manqueroient pas de prendre les armes, voyant qu'elle prend la défense des révoltés (1). » Quel

(1) Discours de M. B. au Parlement, 10 Octobre.

que soit le sens que renferme cette assertion, les Sujets de la France connoissent leurs devoirs, les loix qui les soumettent à l'Etat; & ce n'est point l'exemple de leurs voisins, soumis à une différente législation, qui les conduit. Dans l'affaire qui vous trouble, de quelque côté que soit la justice, quelque parti que prenne l'intérêt, ils observeront l'obéissance par principes d'éducation & de respect. Ainsi, parfaitement tranquille à cet égard, des motifs plus solides empêcheront la France d'entrer en alliance avec votre Parti. Ces motifs sont, 1.^o le droit des gens. L'embarras d'une Puissance voisine est-il une raison pour chercher à la dépouiller? A-t-on le droit de se porter, les armes à la main, pour Juge des querelles de ses voisins? Lors de la révolution des Pays-Bas, la France avoit été grièvement offensée par les intrigues de Philippe II, qui soutenoit les Religionnaires. C'étoit lui qui avoit commencé la guerre. 2.^o Ses intérêts bien entendus. Elle ne feroit qu'y perdre. Toute cession ou acquisition par conquête,

offerte par les Américains autour d'eux, seroit une proposition de mauvaise foi, une source intarissable de guerres qui ruineroient les deux Nations; &, après beaucoup de sang répandu, rameneroient peut-être les choses au point où elles étoient avant la révolution. 3.^e Ce seroit le moyen le plus sûr d'opérer votre réunion. La Métropole vous accorderoit, pour un tems, toutes vos demandes. Par la suite, on ne manqueroit pas de causes pour les éluder.

Je vais plus loin : si par l'effet de l'alliance supposée, les Américains en étoient venus au point de demander à leur Métropole une indépendance absolue, elle la leur accorderoit pour prévenir des conséquences plus grandes; & bien heureuse la France si une simple neutralité étoit le prix du sacrifice fait par l'Angleterre. Elle a éprouvé cet abandon de la part des Etats-Généraux des Provinces-Unies, pour qui elle avoit sacrifié ses armées, & prodigué ses trésors (1). Les offres de l'Es-

(1) Traité secret de Munster, conclu par Antoine Brun, Janvier 1748.

gne leur donnoient une satisfaction entière, & le poids de la guerre devenoit chaque jour insupportable : le bien de l'Etat rendoit ce parti nécessaire. Il est vrai qu'ils ne s'unirent pas à l'Espagne contre la France. Mais, pour attribuer cette conduite au pur motif de reconnaissance, que l'on dit agir moins puissamment sur les Gouvernemens républicains que sur les monarchiques, il faudroit qu'il eût été en opposition avec celui de leurs intérêts. Lorsque, peu d'années après, ce concours eut cessé, le dernier motif l'emporta.

La Grande Bretagne n'a-t-elle pas aussi abandonné la grande alliance en 1713, pour conclure son Traité particulier avec la France à Utrecht ? A tort le Ministère a-t-il été accusé de s'être vendu. S'il l'a fait, au moins ce n'a pas été pour trahir les intérêts de la Couronne. L'Angleterre ne pouvoit pas se flatter d'obtenir un équivalent des pertes qu'auroit entraînée une guerre à laquelle elle ne prenoit plus aucun intérêt, & qui l'avoit obérée. Ainsi raisonnent les Américains, & la France

resteroit chargée d'une guerre qui l'écraserait, même dans ses succès.

Lors de la paix d'Utrecht, l'Angleterre ne faisoit pas consister le bonheur dans une étendue de domination indéfinie, la gloire réelle dans quelques avantages militaires achetés aux dépens du sang des Sujets, & de dettes excessives : cet esprit a changé. Il a produit la guerre mémorable de 1756, qui a peut-être ébloui par ses succès. En effet, l'empire acquis sur les mers des deux Mondes, la Compagnie Françoisse des Indes Orientales détruite, des domaines immenses cédés à celle d'Angleterre, les François éloignés de l'Amérique Septentrionale, une belle Province enlevée à l'Espagne dans cette partie, des victoires multipliées remportées sur les deux élémens, quel qu'en soit la cause, fourniront aux Historiens une ample matière d'éloges : mais d'autres considérations, peut-être plus avantageuses, quoique moins brillantes, pouvoient, ce me semble, fixer l'attention de l'administration.

1.° L'inutilité d'une prodigieuse éten-

due de possessions pour la force réelle, à cause de la multiplicité des intérêts particuliers qui croissent à l'infini; de la multitude d'agens à surveiller, & cependant d'une sorte de nonchalance & de confiance dans son propre poids, qui s'introduit ordinairement dans l'administration. Je ne fais si ces principes auroient obtenu tous les suffrages, mais leur vérité me semble démontrée dans l'histoire universelle par mille exemples. Si les causes de décadence des vastes Etats se trouvent presque les mêmes par-tout, n'est-ce pas une preuve qu'elles tiennent à un même principe qui est inhérent à l'objet, qui marche toujours avec lui, & de toute nécessité. Que l'on considère les petites Républiques de la Grèce, Athènes florissante avant qu'elle s'étendît dans l'Asie Mineure & dans la Sicile, possessions trop considérables pour ses forces & son administration; l'Empire d'Alexandre élevé sans fondement; celui des Romains, fait pour s'étendre & non pour se conserver (1); celui

(1) Observations sur les Romains,

des Khalifs en Asie, en Afrique & en Espagne, l'Empire des Tamerlans, des Genghiskan, la puissance Autrichienne en Espagne, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, on verra que l'immensité d'étendue a toujours été suivie immédiatement de la chute : la disposition des Domaines doit ou la hâter, ou la retarder. On conçoit aisément que s'ils sont contigus, leur administration est plus facile que s'ils sont séparés par des mers ou par des Etats étrangers qui sont à portée de les envahir, dès que l'on entre en guerre. Sous cet aspect, la possession des Pays-Bas souffrant avec peine la domination de l'Espagne, n'étoit peut-être pas un bien si précieux pour cette Couronne avant qu'elle fût sur la tête d'une branche de la Maison de Bourbon : elle fournissoit à la France un moyen d'invasion. Cette conquête faite, balançoit les avantages que l'Espagne pouvoit espérer des succès qu'elle auroit eus d'un autre côté. L'invasion étoit facile à cause du mécontentement des Habitans, & du desir qu'ils avoient d'être gouvernés.

par un Souverain résidant chez eux , ou du moins y faisant de longs séjours , suivant l'usage des anciens Ducs de Bourgogne. Ces Provinces étant libres, & devenant, par leur situation, alliées de la Monarchie à laquelle elles tenoient comme sujettes , pouvoient lui rendre de plus grands services. Ainsi, dans l'état des choses, lors de la révolution , la liberté des Pays-Bas n'étoit pas , pour l'Espagne, une perte si considérable.

Si les Domaines sont séparés par des mers, comme sont les Colonies, leur étendue, au-delà de certaine mesure, rend leur administration plus embarrassante. Car ou l'on enchaînera l'industrie des Colons, on limitera leurs établissemens, on déterminera leurs cultures afin de les tenir dans la dépendance, & qu'ils soient obligés de recourir à la Métropole, ou on laissera un libre essor à leurs facultés.

Dans le premier cas, les Colonies ne fleuriront pas autant qu'elles le pourroient. Elles ne deviendront pas assez riches pour payer très-cher les denrées de la Métro-

pole qui, par le même principe, n'en extraira pas tout ce qu'elles pourroient produire pour la prospérité de son commerce; & cependant elle fera les mêmes dépenses que si elles étoient en pleine valeur.

Si on donne un libre essor aux facultés des Colons, les Colonies deviendront trop fortes pour être long-tems soumises au pouvoir de la Métropole devenue moins puissante qu'elles.

N'est-ce pas ce qui est arrivé à l'Angleterre? Forcée par les représentations du Parti favorable aux Colonies, elle permit de manufacturer les habillemens, de transporter au nord du Cap Finistère plusieurs denrées dénommées; elles se multiplièrent; la population & l'activité s'accrurent. *Quoiqu'on eut mis beaucoup d'entraves à la liberté du commerce des Colonies*, cependant elles devinrent fortes par elles-mêmes, & florissantes. Elles n'eurent plus besoin de l'Europe pour se vêtir, parce que leurs étoffes étoient à meilleur compte: elles n'y eurent recours que pour

celles de luxe, & dès-lors la Métropole fut intéressée à favoriser le progrès de ce vice qui en engendre beaucoup d'autres. Mais il faut convenir aussi, que c'est un des plus sûrs moyens de tenir dans l'assujettissement (1).

Quand par la suite le Gouvernement voulut concentrer dans les Etats d'Europe le produit des Colonies, tous les réglemens ont bientôt été enfreints. Au mépris de l'acte de navigation, on trafiqua avec l'Etranger sans passer par l'Angleterre. La contrebande acquit une nouvelle activité au point de fournir au nord de l'Amérique Septentrionale plus d'un tiers de ses consommations, suivant les estimations les plus modérées; & la fermeté du Ministère, dans la poursuite de son plan d'établissement de l'autorité parlementaire, a fait naître les troubles dont vous avez été la victime.

2.^o L'approvisionnement des Colonies

(1) On peut consulter Tacite dans la vie de J. Agricola.

avec les denrées de la Métropole est un second objet de considération , & c'est peut-être sur ce principe qu'on doit déterminer le rapport de leur étendue. Car si elle est telle qu'il faille que les Etrangers concourent à l'approvisionnement, ou ils auront la liberté de porter eux-mêmes, ou ils fourniront les Négocians de la Métropole, qui se chargeront du transport & de la revente aux Colonies.

Nulle Puissance n'accordera aux Etrangers la liberté de porter. Les inconvéniens sont trop évidens pour discuter ce cas.

Dans le second cas, on a l'avantage d'exercer une Marine, & de gagner sur la revente des marchandises.

Mais les Etrangers qui fournissent les Négocians, font les premiers gains qui sont indépendans de tout accident : & si la France, par exemple, concourt à fournir les provisions nécessaires aux possessions Angloises dans l'Amérique Septentrionale, il arrive qu'elle gagne encore sur les territoires qu'elle a été contrainte de céder. Son gain est sûr, & se fait commodément.

D'ailleurs, pour gagner sur la revente, il faut mettre aux denrées un prix très-haut. Il passe bientôt le rapport naturel avec la quantité de l'espèce. La rareté de ce signe général oblige de substituer dans le commerce le papier-monnoie, système pernicieux tôt ou tard, à cause de la facilité de l'abus. Si les Colonies Angloises ont eu jusqu'à présent le bonheur de lui échapper, il n'est pas prudent de penser que cela durera toujours.

Un second inconvénient, c'est l'introduction du commerce interlope. Les Étrangers, premiers vendeurs, peuvent donner aux Colonies les mêmes denrées à meilleur compte que leur Métropole. Des Négocians intelligens ne manquent pas de spéculer le gain qu'ils pourront faire par la contrebande, & alors plus les revendeurs veulent gagner, plus la contrebande se fait avec activité, parce que les gains augmentent d'autant : & l'on éprouve qu'en fait de commerce comme d'impositions, « deux & deux ne font pas quatre (1). »

(1) Esprit des Loix,

Pour arrêter l'interlope, on est obligé d'établir une sorte de Gouvernement militaire : le commerce ne s'en accommode pas. Le pays est couvert de patrouilles ; c'est une petite guerre perpétuelle, qui enrichit quelques Particuliers privilégiés ; & , bien loin d'apporter un remède au mal, il s'en introduit un second : car la contrebande a toujours lieu. Ceux qui sont chargés de l'arrêter, se font payer, souvent ils la font eux-mêmes, & il arrive seulement qu'un plus grand nombre de personnes en partagent le gain.

Un autre mal se déclare bientôt. Si les Colons ont des franchises, ou prétendent en avoir, ils regardent comme une atteinte à leurs privilèges une administration peut-être plus régulière, que le Gouvernement veut introduire ; & s'ils se sentent des forces, ils courent aux armes. C'est le cas où se trouve l'Amérique Angloise, & il est étonnant qu'il n'ait pas été prévu par des Politiques aussi éclairés que le sont un grand nombre de ceux de votre Nation.

D'ailleurs, le gain de la revente est-il sans inconvéniens ? Ne nuit-il pas à l'Agriculture & aux Arts, parce que les Négocians de la Métropole aiment mieux prendre les marchandises du pays chez l'Etranger qui les leur donnent à meilleur compte (1) ? On cite pour exemple l'Espagne qui commença à négliger sa culture quand l'étendue de ses acquisitions du Nouveau-Monde la mirent dans la nécessité de prendre hors de chez elle de quoi approvisionner ses vastes possessions. La dépopulation suit nécessairement de la négligence de la culture de la terre & des arts. Ainsi, la trop grande étendue de domaines au-delà des mers, & leur nature (les mines d'or & d'argent), sont les deux causes principales qui ont empêché ce beau Royaume de devenir aussi florissant qu'il pourroit l'être.

Si les Colonies consomment beaucoup, la Métropole fait un grand débit ; ce qui multiplie ses gains : mais si elles n'ont pas

(1) Droit Public de l'Europe, tom. II.

assez de denrées à donner en échange, la Métropole est en crédit ouvert, les Colonies accumulent sans cesse leurs dettes, & le tems arrive qu'elles sont hors d'état de solder; & cette situation, bien loin de les tenir en sujétion, les rend au contraire arrogantes si elles ont des forces. Chez les Romains le peuple n'étoit jamais plus soumis que lorsqu'il n'avoit point de dettes. Etoit-il obéré par l'usure des Patriciens, il ne redoutoit rien, il se retiroit sur le Mont Aventin, & on négocioit pour le ramener; la même chose étoit arrivée à Athènes. L'Angleterre doit à la Hollande, & fût-elle en état de rembourser, elle ne le feroit pas. Actuellement les Colonies doivent à la vieille Angleterre plus de deux millions sterling; elles ont pour Partisans, dans le Parlement, la plus grande partie des Négocians, parce qu'ils craignent pour leurs fonds (1).

En effet, si l'intention des Colonies est

(1) Discours de M. Burke dans la séance du Parlement, du 6 Mars 1775.

de se séparer entièrement de leur Mère-patrie, & de former une République, il doit arriver que la remise de leur dette sera un des articles du Traité qui interviendra, au cas qu'elles réunissent dans leur projet. Si au contraire elles sont sou-mises, il y a lieu de craindre qu'elles ne soient hors d'état de satisfaire à leurs engagements à cause des dépenses énormes occasionnées par la guerre qui leur coûte déjà plus d'un million, & elle ne fait que commencer.

Quant à l'avantage d'une marine active, entretenue par le commerce de revente, on ne peut douter qu'il ne soit très-grand. Il est des Puissances dont il constitue la force. Mais dans le cas dont nous traitons, il me paroît importer des inconvéniens encore plus grands.

Si l'Angleterre vouloit avoir des Colonies sujettes comme le sont celles de toutes les Puissances de l'Europe, il me semble qu'il n'étoit pas de sa politique de conquérir les possessions Françaises du Canada & de la Louisiane. La crainte perpétuelle

ruelle d'une invasion tenoit les Colons dans la dépendance de la Métropole. La jalousie nationale mettoit à l'abri de toute crainte de liaisons pernicieuses. Aussi, dans les mouvemens qui ont été occasionnés par différentes demandes de l'Angleterre, avant le tems des acquisitions nouvelles, les Colonies se sont soumises après quelque légère résistance.

Si l'Angleterre jugeoit avantageux de réunir à ses possessions celles des François, elle devoit en même tems se décider à laisser à ses Colonies les franchises, légitimes ou non, qu'elles réclament aujourd'hui, ou se préparer à la guerre, parce que l'ambition & l'esprit d'indépendance ne s'étouffent, tout-au-plus, que dans quelques Particuliers. J'avoue qu'une domination semblable auroit été bien précaire. Mais si elle étoit la conséquence de la première démarche, c'est le projet de conquérir qu'il faut blâmer, & non ses suites.

Ainsi, tant d'ambition, tant de sang versé, tant de gloire acquise par l'Angleterre dans la guerre de 1756, ne pou-

voient donc la conduire qu'à une guerre civile. Dans la situation où sont les choses, il est hors de doute que le Gouvernement n'a d'autre parti à prendre que celui de la vigueur la plus décidée, quelque chose qui puisse arriver. S'il accordoit aux Colonies leurs demandes, on verroit avant peu de tems les Négocians & les Artistes se transporter en Amérique où ils jouiroient d'une plus grande aisance. La dépopulation de la vieille Angleterre s'ensuivroit, & alors le siège de l'Etat seroit obligé de suivre ses habitans émigrés. Si ce changement pouvoit se faire comme celui d'un Particulier qui va habiter sa terre sur ses vieux jours, le mal ne seroit pas grand : le bonheur en Amérique vaut le bonheur en Europe. Mais un pareil changement, dont l'Histoire fournit quelques exemples, ne peut se faire sans de grandes commotions qui sont toujours fatales, sur-tout dans le système de contrepoids qui existe entre les Puissances de l'Europe.

Les Romains avoient une politique qui n'a guère eu d'imitateurs, quoique leur

ambition en ait eu beaucoup. Aussi, nul Etat n'a-t-il joué le même rôle qu'eux. On les a vus, après une guerre, déclarer des peuples libres de se gouverner comme ils jugeroient à propos. Ils se faisoient par là une réputation de modération & de générosité qui leur acquéroit sur les esprits cet empire absolu, quoique libre, qui facilite les conquêtes & les assûre.

Si, après la guerre glorieuse de 1756, les Anglois avoient déclaré leurs Colonies indépendantes, cette générosité ne leur auroit-elle pas fait autant d'honneur que la liberté rendue aux Grecs en fit aux Romains? Le Ministre, chargé d'annoncer cette nouvelle, n'auroit-il pas été chargé de couronnes d'oliviers, & proclamé comme le fut Flaminus? Si la gloire est quelque chose pour un Etat, en est-il une comparable à celle que la Nation Angloise auroit retirée de cet acte de modération?

Mais quoi, dira-t-on, l'Angleterre n'auroit prodigué le sang de ses Sujets, & ne se seroit endettée de 148,000,000 sterl. que pour la vaine gloire de créer un Em-

pire en Amérique, pour se priver de ressources, & se réduire à la nécessité absolue d'une banqueroute? Les Romains peuvent avoir *bien fait*, mais ils sont *inimitables*. La gloire n'auroit peut-être pas été si infructueuse; les Anglois se seroient faits des alliés puissans, disposés à les servir en tout tems, du moins pendant long-tems: car encore que la reconnoissance ne soit pas la première vertu des Etats en général, comme elle ne l'est pas des Particuliers que dévore une ambition excessive, cependant il est permis de croire à cette vertu après un si grand bienfait, sur-tout quand de grands intérêts ne viennent pas l'étouffer.

On peut croire que de grandes facilités pour le commerce auroient été ouvertes à l'Angleterre.

Quant à la dette nationale, il est hors de doute que les Colonies auroient consenti aisément à un arrangement qui les auroit chargées de l'acquittement d'une partie de cette dette. Quels sacrifices ne fait-on pas pour l'indépendance? On a vu

fréquemment se donner des entraves, se priver de l'aisance dont on jouissoit dans un autre état. Un peuple de Négocians est plus disposé & plus à même de faire l'espèce de sacrifices qu'on auroit exigé.

Il paroît que la dette nationale est réduite, à-peu-près, à 128.000,000 sterl.; ce qui fait vingt millions d'acquittés depuis treize ans. Si, par les arrangemens pris, on se trouvoit aujourd'hui dans cette même situation, l'Etat y gagneroit au moins la dépense qu'il est actuellement obligé de faire en armemens. Il auroit l'assurance de l'exécution de la suite des arrangemens qui faciliteroient le moyen d'éteindre journellement la dette, & de soulager les Sujets qui gémissent encore sous un poids accablant. Il n'auroit pas la triste perspective de la ruine de tant de pays, le seul parti qui reste au Gouvernement, si la soumission ne s'opère pas d'elle-même, & bientôt.

Si l'Etat avoit mis en liberté les seules possessions Françoises, il auroit affermi son pouvoir sur les anciennes Colonies, par

les raisons que j'ai dites ; elles auroient peut-être été dans un état de guerre presque continuel , mais ce choc n'auroit pas exigé de la Métropole de grands efforts , à cause de la médiocrité des forces de la nouvelle Puissance libre , & le progrès des Colonies que l'Angleterre auroit toujours tenues , pour ainsi dire , dans sa main , n'auroit pas été retardé par ces mouvemens légers.

J'avoue que , dans le cas de la guerre avec la Maison de Bourbon , on risqueroit d'avoir cette Puissance pour ennemie ; mais l'Angleterre pourroit négocier aussi avec elle , & se la rendre amie par ses offres , parce qu'il semble que l'intérêt de la nouvelle Puissance auroit été de se donner au plus offrant , comme font quelques Princes de l'Europe , trop foibles pour faire de grandes entreprises.

Je sens bien que je n'empêcherai guère de dire que ces idées ressembloient au remède d'un homme qui se couperoit la jambe de peur d'y avoir un jour du mal. Mais s'il étoit démontré que cet homme ne pût éviter d'y avoir la gangrène , &

que cette gangrène gagnera avant que l'on puisse appliquer le remède ; que le remède même ruinera la santé , cet homme feroit-il si mal de se couper la jambe ?

Au reste , si l'Angleterre ne se trouve pas dans un meilleur état pour s'être conduite différemment , son système n'a donc pas été meilleur ? N'est-ce pas une preuve que la guerre de 1756 a été mal entreprise , & que les vainqueurs ont payé trop cher la gloire qu'ils en ont retirée. Voici , ce me semble , un principe incontestable. Toute disposition qui ne tend pas à établir & assurer la paix , soit intérieure , soit extérieure , est une démarche fausse & pernicieuse.

Le Général Montgomery.

A VOUS ENTENDRE les Colonies portent un peu la peine de leur ambition : elles ont été bien aises de se défaire du voisinage des François par ce principe , & le même esprit les pousse à soutenir leurs prétentions. La Métropole ne devoit point être aveugle sur ces conséquences.

Le Prince d'Orange.

POUR PEU que vous me pouffiez, je
vous répondrai

C'est toi qui l'as nommé.

F I N.